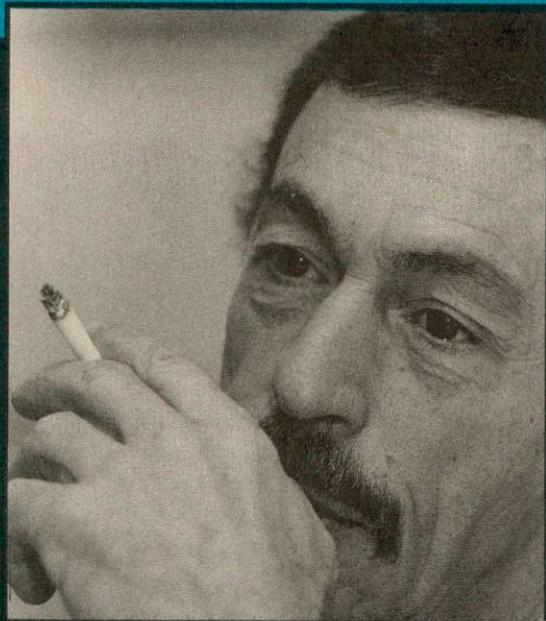
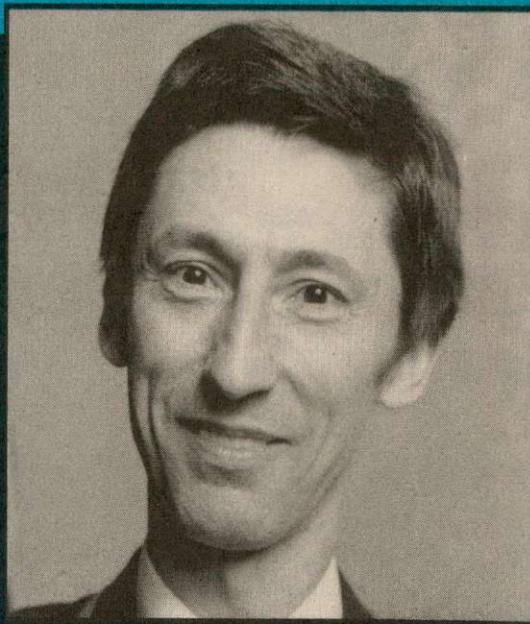


T R A V A I L L E R



Une religion !



L'argent? ... Bof!

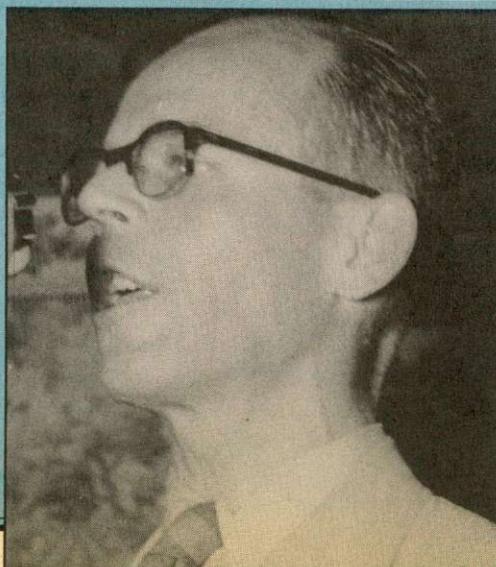
Même s'ils se ressemblent physiquement, Ernest Michaud et Don Jean Léandri ont peu de choses en commun, sinon qu'ils sont heureux dans leur travail. Mais le premier, un ex-papetier devenu nettoyeur par choix, paye cher ce «bonheur» de ne plus travailler dans le bruit, la chaleur et l'odeur des produits chimiques. Tandis que le second, reconnu meilleur sommelier au Canada et cinquième au monde, avoue être tellement absorbé par son travail que c'en est presque devenu une religion, pour lui: «*parce que c'est un monde infini où il y a toujours quelque chose à apprendre*». NOUVELLES CSN a rencontré l'un et l'autre.

Page 3

Gérard Picard, un maître de l'action

Dans ce premier d'une série de trois articles sur celui qui a présidé la CTCC-CSN de 1946 à 1958, Pierre Vadeboncoeur nous trace un portrait fort captivant de ce personnage qui, dit-il, a été le moteur d'une véritable révolution tranquille à l'intérieur même de la CSN, dix ans avant celle du Québec.

Page 10



Trois mille personnes qui manifestent devant le Parlement, par un froid de février typique, il y a longtemps que l'on avait vu cela. C'était contre l'énoncé de politique gouvernementale sur le financement des garderies. Pourquoi? Les explications en

page 12



Coordination
Jean-Pierre Paré
(514-598-2159)

Rédaction
Louis Blackburn
Michel Crête
Lise Dumont
Guy Ferland
Henri Jalbert
Lucie Laurin
Jean-Pierre Paré
Michel Rioux

Collaborations
Jean-Ann Bouchard
Jacques Guay
Louis-Serge Houle
Claude Rioux
Luc Ruflange
Clément Trudel
Pierre Vadeboncoeur

Photographes
Alain Chagnon
Robert Fréchette
Guy Ouellet

**Conception
graphique**
Jean Gladu

Montage informatique
Cintia Ferraro
Jean Gladu
Jean-Pierre Paré

Caricaturiste
Garnotte

Impression
Métropole Litho

Distribution
L'équipe de
distribution CSN

NOUVELLES CSN est l'organe officiel de la Confédération des syndicats nationaux. Publié à tous les quinze jours, il est tiré à 32.000 exemplaires et distribué gratuitement dans les syndicats de la CSN à travers le Québec, à raison d'un exemplaire par dix membres, en principe. Les syndicats locaux ont l'autorisation (et notre encouragement) d'en reproduire le contenu. Pour recevoir des copies supplémentaires:

RÉDACTION
514-598-2159
DISTRIBUTION
514-598-2233

POINT DE VUE

La vente de Consol

Des conséquences énormes

Jeudi le 26 janvier, la papetière Consolidated-Bathurst, contrôlée depuis près de 20 ans par Paul Desmarais, président de Power Corporation, passait à une société américaine de Chicago, la Stone Container.

L'événement est de toute première importance. Cette société papetière compte au-delà de 15.000 employés au Québec, au Canada et en Europe. Seulement au Québec, Consolidated-Bathurst est une constituante majeure des économies régionales de la Mauricie, du Saguenay-Lac Saint-Jean et de la Gaspésie. D'un point de vue commercial, rappelons qu'en 1987, les ventes de Consolidated-Bathurst se sont élevées à \$2,3 milliards et des profits de \$214 millions ont été générés. Spécialisée dans la fabrication de papier-journal et de produits d'emballages, la compagnie a procédé à d'importants investissements pour moderniser ses usines et ce, en bénéficiant de l'aide financière des gouvernements.

C'est tout ça qui passe sous contrôle américain.

L'économie canadienne est traditionnellement largement contrôlée par des intérêts étrangers. Toutefois, dans le secteur des pâtes et papiers, secteur qui, rappelons-le, constitue une des pierres d'assise de l'économie canadienne et surtout québécoise, nous pouvions observer depuis une quinzaine d'années un mouvement de canadianisation des entreprises. Ainsi, en 1980, la société américaine International Paper vendait sa filiale canadienne au Canadien Pacifique. D'autre part, les gouvernements provinciaux, notamment au Québec, s'impliquaient dans l'industrie. Nous avons compris que l'on ne peut pas laisser notre principale industrie entre les mains d'intérêts étrangers si nous voulions en assurer le développement et ainsi, utiliser à notre bénéfice l'une des plus importantes ressources naturelles que nous possédons, la forêt.

Depuis 1985, alors que les gouvernements ne jurent que par la privatisation et le libre-échange, la situation s'est retournée. M. Bourassa a vendu près de la moitié des actions que le gouvernement détenait dans Donohue au magnat de la presse britannique Robert Maxwell. Il se prépare à vendre l'importante participation gouvernementale dans Domtar. Dans les provinces de l'ouest, des intérêts néo-zélandais et japonais prennent de plus en plus de place. Avec la transaction du 26

janvier, la part de l'industrie des pâtes et papiers sous contrôle canadien passera de 67% à 60%. De plus en plus, notre ressource sera confiée aux intérêts étrangers.

Il y a là de quoi s'inquiéter. Ce mouvement doit cesser.

Dans la transaction de Consolidated-Bathurst, la Stone Container entend acquérir toutes les actions détenues par le public; ceci signifie que la Consolidated-Bathurst deviendra une société privée, ce qui aura comme conséquence l'arrêt de la publication des états financiers. On sera loin de la transparence économique que nous possédions.

Deuxièmement, le financement de l'acquisition par Stone Container sera fait par voie d'emprunts d'une valeur de \$2,5 milliards, entraînant une dépense annuelle de \$350 millions en intérêts. Cela ne sera pas sans conséquences sur la capacité future de financement de la Consolidated-Bathurst et de là, sur son développement.

Troisièmement, Stone Container pourra disposer des profits réalisés au Canada en les rapatriant aux Etats-Unis et en les utilisant selon ses priorités. Cela est crucial si l'on considère que depuis dix ans, la capacité de production de Stone Container a presque décuplé et ce, par voie d'acquisitions de compagnies. Il se peut que si la compagnie maintient cette politique, les profits réalisés par Consolidated-Bathurst servent à agrandir l'empire Stone.

Tout cela nous indique que le centre de décisions, des vraies décisions, se déplacera de Montréal à Chicago. Rien de plus normal, dans le monde des multinationales.

Finalement, Stone Container a une réputation de compagnie anti-syndicale, aux Etats-Unis. Elle préconise «la ligne dure», les lock-outs et les scabs. Des contacts préliminaires avec le Syndicat international des travailleurs unis du papier nous confirment cette réputation.

C'est donc une transaction où les seuls bénéficiaires palpables sont ceux réalisés par Paul Desmarais et les actionnaires de Consolidated-Bathurst. Pour eux, les profits immédiats sont énormes. Pour le Canada, le Québec et les travailleurs, cela signifie de moins en moins de contrôle sur leur destinée.

Claude Rioux

(NDLR: Claude Rioux est économiste et directeur des services à la Fédération des travailleurs du papier et de la forêt)

Officiellement classé cinquième de sa profession au monde et premier au Canada, sommelier du restaurant de l'un des rares hôtels cinq étoiles au pays, Monsieur Don Jean, comme l'appellent avec respect ses camarades de travail, aurait toutes les raisons du monde de se prendre pour un autre, comme on dit. On en connaît tous qui «feraient le jars» à moins que ça...

Mais Monsieur Don Jean n'est pas de cette engeance-là. Au contraire: ce qui frappe le plus, chez cet homme de 41 ans d'origine corse («je ne suis pas séparatiste, mais je tiens à la distinction, dit-il: mon coeur appartient à la Corse»), «attaché au Québec» depuis quinze ans, c'est justement sa gentillesse, sa simplicité, et l'humilité qu'il conserve face à ses succès et à sa renommée.

«Pour réussir dans la sommellerie, explique-t-il, je crois qu'il faut avant tout avoir la passion du métier et savoir rester humble, car le sujet est très vaste: c'est lorsqu'on croit tout savoir qu'on s'aperçoit que l'on a encore beaucoup à apprendre. Il y a dix ans, je buvais des bouteilles dont je me dis aujourd'hui que je n'étais pas digne de boire! Parce que je n'avais pas ces connaissances, ces points de comparaisons que j'ai aujourd'hui pour pouvoir apprécier ces bouteilles à leur pleine valeur. Mais peut-être que dans dix ans, je dirai la même chose en pensant à notre conversation d'aujourd'hui!»

«Passion du métier», «amour du métier», «la cause du vin» (il ne met pas de C majuscule à «cause» par humilité, j'en suis sûr), sont des mots qui reviennent constamment à la bouche de Don Jean Léandri, membre du Syndicat CSN de l'Hôtel Quatre-Saisons de Montréal, quand il parle ou écrit sur son travail.

Don Jean Léandri, sommelier Quand son métier devient une religion



- Une religion, sommelier?
- C'est certainement une forme de religion. Je pense que lorsque la passion devient ce qu'elle est dans mon cas, lorsque votre vie est centrée sur le vin, ça devient une forme de religion.

- Pourquoi? Comment?

- Parce que ce que c'est un travail où j'apprends continuellement. Il n'y a pas une journée où je n'apprends pas quelque chose. J'ouvre un magazine, je vais à une dégustation, il y a toujours quelque chose à apprendre. C'est un monde infini.

- Comment devient-on sommelier?

- Un peu par hasard....

En effet: il a débuté comme commis-débarrasseur, à l'hôtel Plaza de Nice, à l'âge de 16 ans. Là, il fait connaissance du caviste de la maison, «un véritable expert, qui m'a permis de goûter quelques bons vins. Puis, j'ai voulu apprendre, m'éduquer, et éduquer mon palais, agrandir mes connaissances. C'est comme ça que j'ai pris la piquêre».

A son arrivée au Québec, il est d'abord maître d'hôtel et sommelier en même temps. «Mais on ne peut faire les deux ensemble longtemps, à cause des responsabilités, des problèmes propres à chaque fonction. L'occasion m'a été donnée d'agir exclusivement comme sommelier au club privé Chez Castel, en premier, mais surtout au Quatre-Saisons».

Les confidents de Bacchus

Et c'est ainsi que de fil en aiguille, on devient le meilleur de sa profession au Canada et le cinquième au monde.

À l'occasion d'un concours organisé en 1988 par la Soplexa, l'organisme international maître en la matière, concours annuel qui se tenait d'ailleurs au Québec pour la première fois, Monsieur Don Jean a d'abord franchi l'étape de la pré-sélection, comme 25 autres personnes sur la centaine qui s'y étaient présentées.

Partie théorique, d'abord: vingt questions sur les cépages, les vinifications, les maladies de la vigne, etc; partie pratique, ensuite: décantation du vin choix de vins pour accompagner les plats, dégustation à l'aveugle; explica-

par Jean-Pierre Paré



tion, enfin des raisons de ses choix au micro, devant 300 personnes («c'est la partie que j'aime le moins: je suis intimidé par les micros», glisse-t-il en regardant celui qu'il a sous le nez...); la dernière épreuve consiste à trouver, toujours à l'aveugle, les caractéristiques d'un vin blanc et d'un vin rouge: le cépage, la région d'origine, la sous-région, le cru, et si possible, le millésime et le producteur.

«Mais vous savez, neuf fois sur dix on se trompe. J'aime bien démystifier ça parce que les gens s'imaginent qu'on est tous capables de faire des prouesses comme Louis de Funès dans ses films. C'est vrai qu'avec l'expérience, on arrive, par élimination, à s'approcher de très près des bonnes réponses mais il ne faut pas exagérer non plus et nous faire passer pour des confidents de Bacchus!»

Autrefois...

Pour Monsieur Don Jean, «la profession n'est plus ce qu'elle était avant. Autrefois, dans un grand restaurant, il y avait beaucoup plus de monde qui travaillait sur le plancher. On faisait beaucoup de travail en salle, aussi: le découpage des viandes, le canard au sang, même les légumes, alors qu'aujourd'hui, avec l'avènement de la nouvelle cuisine, les chefs sortent les plats de la cuisine déjà tout préparés. Autrefois, le sommelier faisait un travail de caviste, en plus: c'est-à-dire qu'il faisait la mise en bouteille du vin. Parce qu'à l'époque, le restaurateur achetait des fûts et c'est le caviste-sommelier qui faisait la mise en bouteille».

Ce qui n'enlève rien aux responsabilités du sommelier d'aujourd'hui: en plus de conseiller la clientèle, c'est notamment lui qui est responsable des achats qui vont composer la cave à vin de la maison, choix qu'il doit faire en fonction du genre de cuisine affectionnée par le chef, et c'est également lui qui détermine les prix qui apparaissent à la carte, de concert avec l'employeur, bien entendu.

Un métier à part

Question piège:

-Pensez-vous que le syndicalisme, ici ou ailleurs, a eu quelque chose à voir dans ces changements aux conditions de travail dans la restauration?

- Je n'ai pas vu l'évolution du syndicalisme au Québec, répond-il fort habilement, mais je suis sûr qu'il y a eu améliorations, si je compare avec les conditions de travail

que j'ai connues en Europe. À l'époque, il y avait un certain nombre d'abus de la part des employeurs. Nous faisons tout: on nettoyait le plancher, l'argenterie, les vitres, on passait l'aspirateur, on faisait absolument tout! Aujourd'hui, grâce au syndicalisme, certainement, on a quand même une certaine protection que nous n'avions pas autrefois».

Et comme une sorte de leitmotiv, revient dans l'esprit et dans la bouche de Monsieur Don Jean la notion d'«amour du métier»:

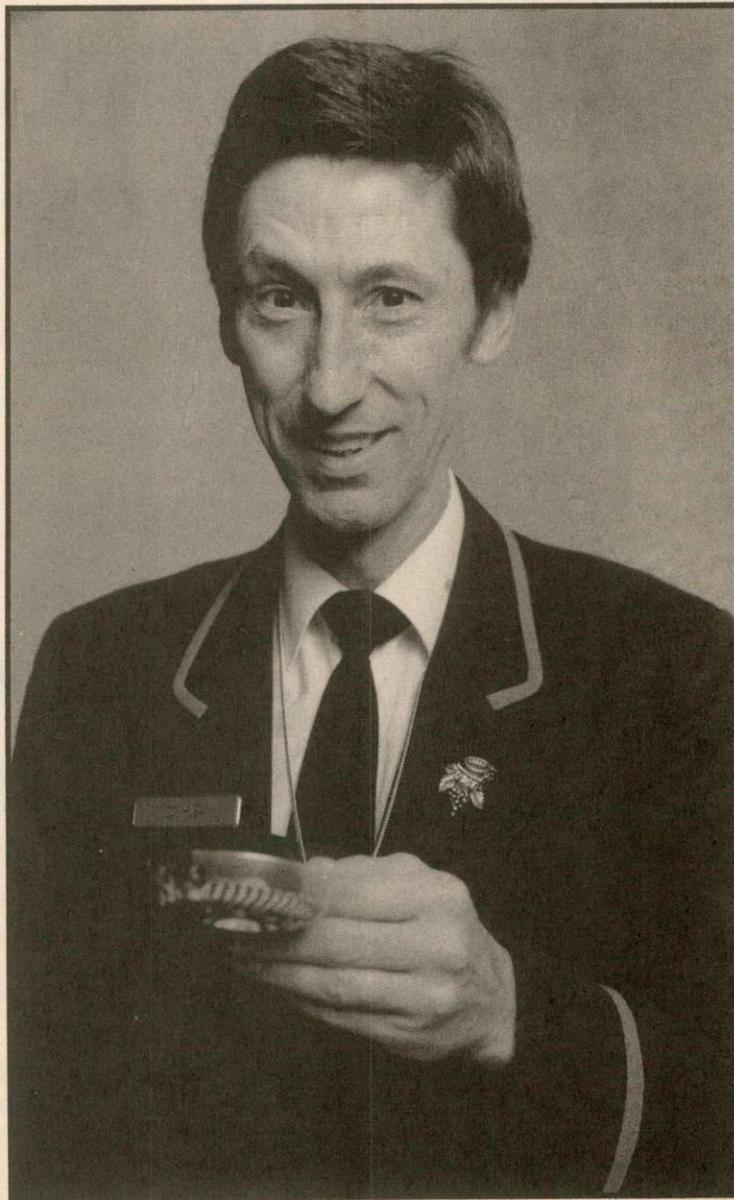
- Mais je dois dire que j'ai un métier à part: j'ai la chance de travailler dans un hôtel où on me fait confiance et je n'ai jamais abusé de cette confiance. J'ai travaillé de nombreuses heures, au début, sans même demander à être rémunéré en conséquence: je le faisais par plaisir. Comprenez-moi bien: j'exerce un métier qui m'apporte une satisfaction personnelle et où il y a toujours quelque chose à apprendre. Je m'y consacre pratiquement sept jours par semaine, et c'est pourquoi je vais à la chasse de temps à autre: c'est le seul moment où, vraiment, je m'éloigne de mon travail. C'est sûr que je fais ça aussi parce que j'en reçois un salaire qui me permet de m'offrir de belles choses dans la vie, comme une bonne bouteille ou un beau voyage; c'est sûr aussi que personne ne travaille pour la gloire, mais lorsqu'on fait quelque chose que l'on aime, on a tendance à en faire plus que ce qui nous est demandé.

Son rêve?

«J'aimerais peut-être, un jour, démarrer un vignoble, mais pas l'acheter. J'ai mon frère qui est géologue et je lui demanderais de trouver quelque chose, peut-être en Provence. Essayer de faire naître un vignoble à partir de rien... Mes parents ont une petite maison du côté de Nice: il y a des beaux côteaoux, là-bas..., je suis sûr qu'on peut y partir de la vigne!... Faut rêver, hein?...»

Si jamais vous avez une occasion spéciale à fêter, et que vous décidez d'essayer la cuisine du Quatre-Saisons de Montréal, faites donc plaisir à Monsieur Don Jean: demandez-lui de vous composer un menu à partir de votre choix de vins, plutôt qu'un conseil sur le vin pour accompagner des plats déjà choisis.

Sa seule déception, dans ce métier qu'il adore, c'est que cela ne se produit que dans cinq pour cent des cas.



 *Ce qui est dommage, dans la politique des prix de la SAQ, c'est que les gens qui étaient sur le point de commencer à s'intéresser aux bons vins vont malheureusement, peut-être, retourner à la bière ou aux vins d'épicerie: on leur coupe un petit peu la soif d'apprendre, on les empêche d'aller plus loin dans la qualité des vins.*

 *Moi, je n'ai pas de voiture, mon argent passe dans le vin, les voyages, les livres. Je ne fume pas non plus: à \$3.50 par paquet, multipliez ça par sept, ça fait sûrement une bonne bouteille par semaine!*

 *Depuis quinze ans que je suis ici, j'ai pu m'apercevoir du niveau d'intéressement des Québécois pour le vin. Ça remonte au moins à 8-10 ans. On dirait même que ça dépasse les Européens. Les gens s'intéressent: on le voit par la pertinence des questions, par le nombre d'associations vineuses, par le nombre de produits que l'on retrouve à la SAQ.*

 *Pour les vins de Bourgogne, il faut se fier surtout au nom du producteur ou du négociant, c'est-à-dire celui qui a signé l'étiquette. Il ne faut surtout pas se fier à l'appellation: derrière une appellation peuvent se cacher de nombreux producteurs et on peut se retrouver avec de très bons vins comme de très mauvais.*

 *Je suis impressionné par les vins australiens. Pas chers, moins de \$10: à ce prix-là, la France ne peut produire un aussi bon vin.*

Je les conseille à cause du prix mais aussi à cause du goût. Pour ma part, je les trouve encore un petit peu boisés, ce goût ne répond pas à mon éducation, mais c'est quand même bien fait. Ce sont des vins

riches, quand même assez puissants en arôme, mais un peu trop: ça enlève un petit peu de finesse. Mais à \$9, \$10, \$12 qu'est-ce qu'on peut demander de plus?

 *Non, jamais on ne réussira au Québec à faire de bons vins comme en Californie. On pourra toujours arriver à faire un vin qui est fort acceptable, mais jamais comparable à un vin californien ou européen, même à certains vins de l'Ontario.*

Question de climat. Mais ce que l'Orpailleur a fait est quand même merveilleux parce qu'ils arrivent à produire malgré le climat, la nature. Ce sont des pionniers. Ils ont prouvé que l'on

pouvait faire du vin au Québec et je pense que dans les prochaines années, il y aura beaucoup d'autres producteurs qui vont les imiter. Peut-être qu'un jour, on trouvera un hybride plus résistant au froid. Mais il faut quelqu'un qui serve de locomotive et l'Orpailleur a joué ce rôle.

La liste de Monsieur Don Jean

Bien sûr, il n'était pas question d'avoir sous le micro, pendant deux heures, le meilleur sommelier au Canada, au surplus un membre de la CSN!, sans lui demander de refiler quelques bons «tuyaux» aux lecteurs et lectrices de NOUVELLES CSN.

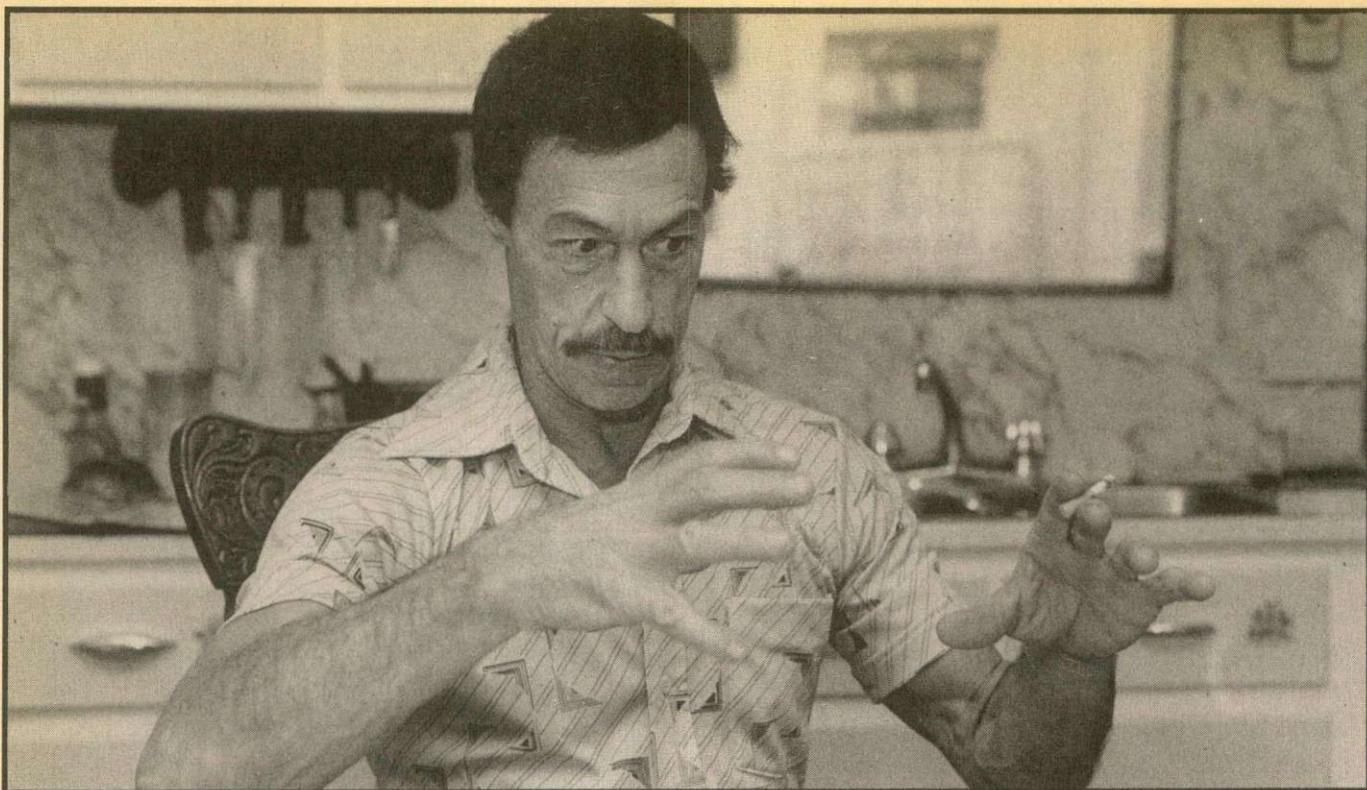
En prenant en considération le rapport qualité/prix **avant tout**, lui avons-nous demandé, quels sont, à votre avis, les cinq meilleurs vins rouges et les cinq meilleurs vins blancs qui se vendent autour de \$10 ou moins à la SAQ? Avenant comme toujours, il nous a fait la liste de vingt vins au lieu de dix. Voici cette liste:

Vins blancs

Vina Sol Penedes (Miguel Torres), Espagne: \$7.30
Chevalier Vedrines (Pierre Casteja), Bordeaux: \$7.55
Castello della Sala, Orvieto classico (Antinori), Italie: \$8.85
Château Bonnet (André Lurton), Entre-deux-mers: \$8.95
Corvo Salaparuta, Sicile: \$9.00
Pinot blanc «Diamant d'Alsace», Alsace: \$9.05
Sauvignon de Touraine (Nicolas), Loire: \$9.10
Chardonnay Bin 65 (Lindemans), Australie: \$9.45
Château Tanesse (Cordier), Bordeaux: \$10.15
Laforêt (Joseph Drouhin), Bourgogne: \$13.75
Pouilly Vinzelles (Bouchard Père et fils), Bourgogne: \$15.15
Sancerre Domaine de la Moussière (Alphonse Mellot), Loire: \$15.75

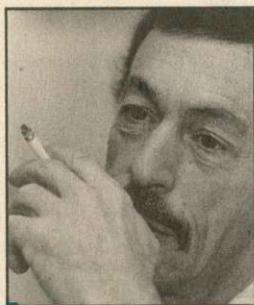
Vins rouges

Masia Bach Penedes, Espagne: \$6.75
Domaine de Gourgazaud, Languedoc et Roussillon: \$7.70
Château La Borie (Chauvenet), Côtes-du-Rhône: \$9.10
Château Bellevue La Forêt, Côte du Frontonnais: \$9.25
Château Bellegarde (Borie Manoux), Bordeaux: \$8.80
Beaujolais Villages (Georges Duboeuf): \$9.80
Crozes Hermitage (Delas), Côtes-du-Rhône: \$10.15
Santa Christina Chianti classico (Antinori), Italie: \$9.40
Anjou Colomb Maréchal, Loire: \$7.55
Château de Parenchère (Santarel), Bordeaux supérieur: \$11.80
Domaine de l'île Margaux, Bordeaux supérieur: \$11.15



IL N'Y A PAS QUE L'ARGENT!

Ernest Michaud était, depuis quinze ans, premier opérateur de machine chez Kruger, le poste syndiqué le plus convoité et le mieux payé dans l'usine. En février dernier, il a troqué ce poste pour celui de nettoyeur, sacrifiant ainsi 8200\$ par année (de 10 000\$ à 12 000\$, si l'on tient compte du temps supplémentaire, auquel il a également renoncé) ... pour une question de conditions de travail et de qualité de vie.



par Lucie Laurin

« Le poste de nettoyeur, dit-il, c'est un des salaires les plus bas, mais je ne voudrais pas changer pour tout l'or du monde! Le boss, qui était certain que je regretterais ma décision, m'a offert de réintégrer mon poste, en insinuant que je devais avoir des difficultés à arriver financièrement. Je lui ai répondu que ça ne le regardait pas, et que j'étais même prêt à lui donner encore un dollar de l'heure pour conserver cette job-là! »

Pour Ernest Michaud, 53 ans, dont 27 chez Kruger, le métier n'était pourtant pas exigeant. Les machines à recycler le papier, il les connaissait intimement. Lorsque tout est devenu automatique, il s'est adapté en trois semaines. Une panne survenait-elle? Il fallait alors opérer manuellement, comme autrefois. « Y a rien là », disait Ernest.

Le temps de vivre

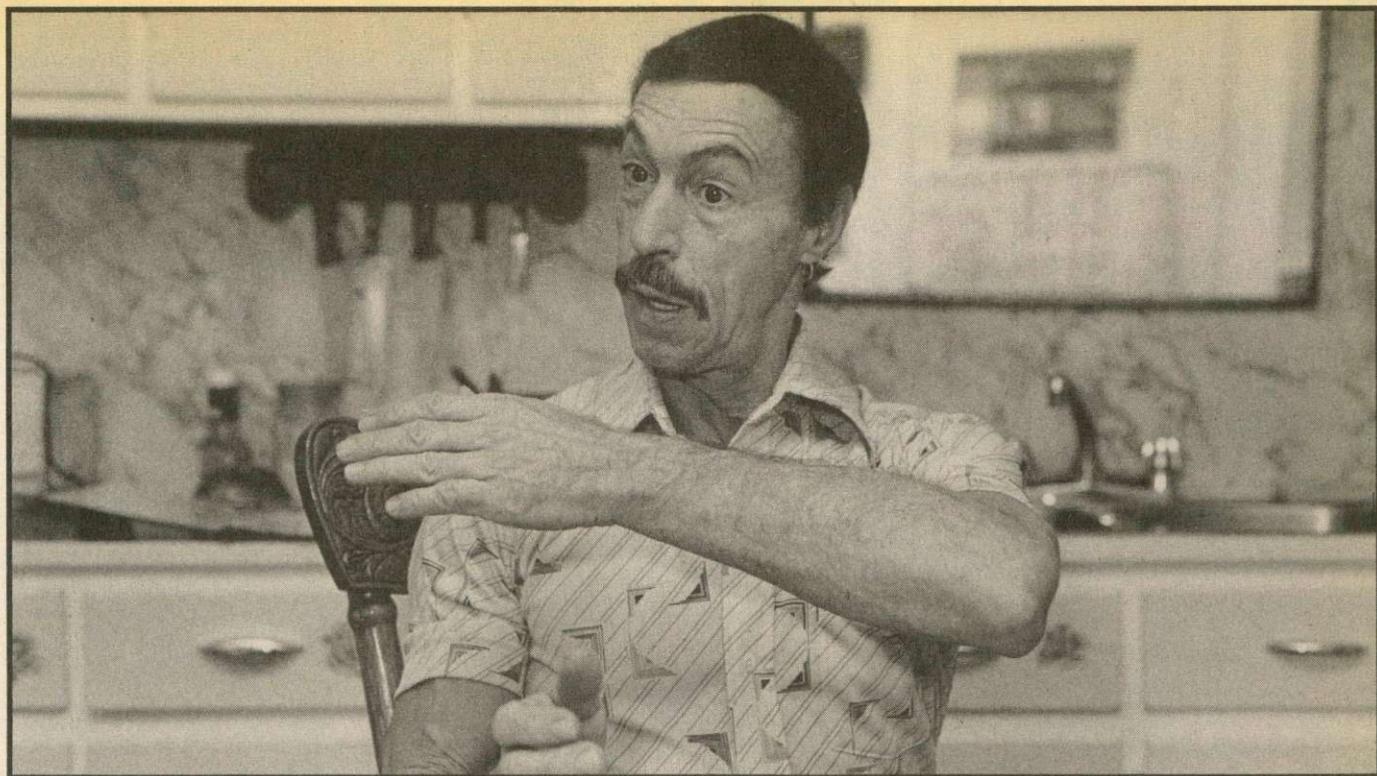
Ernest gagnait beaucoup d'argent, c'est vrai. Mais il n'avait guère

le temps d'en profiter. « Quand tu as un samedi ou un dimanche de congé à toutes les six semaines et une fin de semaine sur douze seulement, dit-il, et qu'en plus, tu travailles "sur des quarts", comment veux-tu rencontrer une compagne? Ou encore, aller en pique-nique un beau dimanche, en sachant que tu dois revenir pour le quart de trois heures? »

Ce n'était pas seulement le manque de temps qui pesait à Ernest. « Les conditions de travail d'un opérateur de machine, lance-t-il, ça n'a aucun bon sens! En plus des horaires insensés, il y a le bruit, la chaleur et l'odeur des produits chimiques. »

Des conditions incroyables

Pendant 12 ans, Ernest Michaud a été responsable du dossier de la santé-sécurité pour son syndicat. « Un jour, raconte-t-il, je suis allé à la CSN chercher des appareils à mesurer le son: j'ai enregistré jusqu'à 122 décibels! La compagnie, suite à nos plaintes, a fait un petit effort pour réduire le bruit. Mais ça



*n'a pas duré longtemps. Ils ont effectué des changements pour augmenter la productivité, et les choses sont redevenues comme avant. Actuellement, on mesure toujours 96 à 98 décibels au bout mouillé...**»

Ça ne va guère mieux côté température. «En augmentant l'efficacité du séchoir, explique Ernest, ils ont augmenté la chaleur. L'an dernier, entre les deux extrémités, il faisait jusqu'à 120° F! Quant aux produits chimiques, il y en avait déjà, mais ils en ont ajouté d'autres pour forcer la feuille à s'égoutter plus vite; maintenant, il y en a une vingtaine. C'est étouffant!»

«Quand je veux...»

Sa décision était prise depuis deux ans. Mais il attendait que le poste de nettoyeur se libère. Son entourage doutait qu'il persiste dans sa décision. Ernest Michaud a tenu le coup, même si l'employeur lui avait ajouté la tâche additionnelle de remplir les réservoirs de gaz. «Il fallait transporter des

poubelles et des réservoirs de gaz, dit-il. Il n'était pas question que j'en transporte quelques-uns à la fois. Je leur ai demandé de me faire fabriquer une boîte adaptée pour les transporter tous ensemble.»

Ernest a eu sa boîte. Après cinq jours. «Quand je veux quelque chose, je le leur rappelle dix fois par jour, dit-il. Pas deux fois par année! Je ne les lâche pas, même si ça prend trois mois. Et s'ils ne sont pas assez vite pour moi, je me rends moi-même à l'atelier mécanique pour fabriquer ce qu'il me faut. Généralement, ils réagissent...»

Jamais plus!

Sa tâche ainsi améliorée, Ernest est heureux. Il ne regrette rien. «Maintenant, je commence à vivre, dit-il. J'ai toutes mes soirées, toutes mes fins de semaine. Je sors, je vais au cinéma, au théâtre, en randonnée à la campagne, je joue au bowling. J'ai repris goût à la cuisine; j'étais chef cuisinier à dix-huit ans, mais je n'avais plus touché à ça depuis 27 ans!

«Je me rends compte, aussi, poursuit-il, que mon caractère s'est amélioré. Il n'y a plus rien qui m'énerve. Je suis plus sociable qu'avant. Je suis plus détendu. Je dors à des heures normales, je vis à des heures normales...»

«Les boss ne comprennent rien, lance-t-il. Comme ils ont des problèmes avec le poste d'opérateur de machine, ils ont pensé tout régler avec une augmentation de salaire. Mais ce n'est pas l'argent qui est le problème, ce sont les conditions de travail et de vie!

«Quant à moi, maintenant que j'ai goûté à la vraie vie, jamais plus je ne retournerai à ce poste, conclut-il. Jamais plus je ne ferai de temps supplémentaire. La vie est trop courte, et trop belle!»

* Le bout mouillé est l'extrémité de la machine où commence la formation de la feuille.

«Le gouvernement veut faire du neuf avec du vieux! »

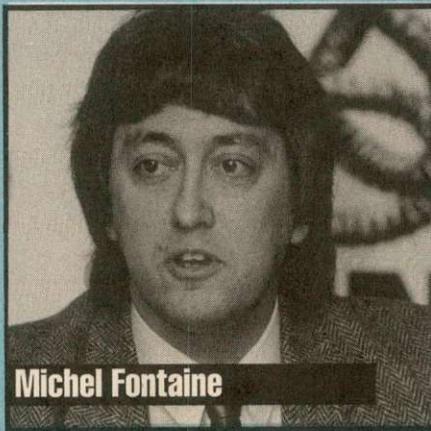
Le 26 janvier dernier, le gouvernement déposait aux différentes tables de négociation ses offres normatives pour la prochaine ronde de négociation dans le secteur public. Cette négociation touche quelque 330,000 employé-e-s dont plus du tiers est syndiqué à la CSN. Pour la FAS, la FEESP, la FNEEQ et la FPPSCQ, des reculs importants guettent les syndiqué-e-s. Ces derniers s'attendaient à des propositions concrètes pour mieux définir l'organisation du travail en fonction des besoins nouveaux et toujours croissants de la population, diminuer le travail précaire, créer des postes à temps complet, alléger les fardeaux de tâches, améliorer leur formation, etc. Or, il n'en est rien.

Voici l'essentiel des offres gouvernementales, qui prennent la même forme pour toutes les fédérations, et ce qu'en disent les porte-parole des fédérations du secteur public:

- aucune réponse aux demandes syndicales;
- des attaques contre les droits acquis dans chaque secteur, certains droits syndicaux et le partage des frais d'arbitrage;
- les propositions patronales n'impliquent aucune injection de budget additionnel ni d'ajout de personnel;
- on augmente les pouvoirs des administrations locales;
- les budgets alloués à la formation sont gelés dans les deux réseaux;
- le statu quo domine les offres patronales partout;
- la flexibilité du personnel est demandée dans l'ensemble des services publics.

FAS: le rapport Rochon mis à l'écart

«Le gouvernement ne tient pas compte dans ses offres des principales recommandations de la Commission Rochon, même si tous les groupes intervenants, y compris les différentes associations patronales, sont unanimes à dire qu'il faut augmenter les ressources dans le réseau de la santé et des services sociaux et impliquer le personnel dans les décisions sur l'organisation du travail. En réponse, le gouvernement propose l'accroissement des pouvoirs des administrations locales, une plus grande flexibilité et disponibilité de tout le personnel et ce, tout en maintenant le cadre budgétaire actuel», constate **Michel Fontaine**, vice-



président responsable de la négociation à la Fédération des affaires sociales.

«Plus de 50% des employé-e-s travaillent à temps partiel ou sur appel, explique-t-il. La FAS propose de convertir ces heures travaillées en pos-

tes à temps complet pour stabiliser les emplois et assurer une continuité dans les services. Ce qui aurait pour effet de créer, à peu de frais, environ 4,000 postes à temps complet.»

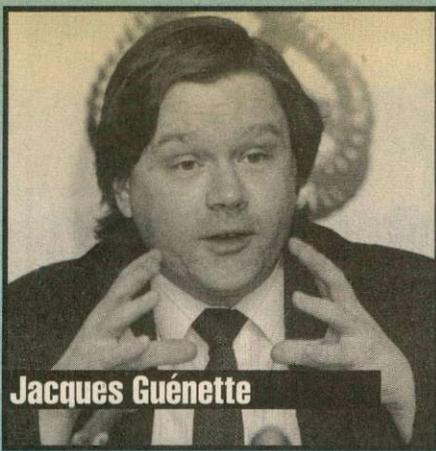
«La réponse du gouvernement est négative. Elle permet seulement aux employé-e-s réguliers à temps partiel d'avoir la possibilité de travailler davantage que ceux inscrits sur la liste de rappel, en autant qu'ils inscrivent leur disponibilité. Cette proposition est loin d'être une solution au travail précaire», soutient Michel Fontaine.

«Le gouvernement ne répond à aucune des demandes syndicales: rien sur le soutien aux équipes de soins infirmiers, la santé et la sécurité, la réduction des charges de travail, le remplacement; aucune garantie contre la privatisation de certains services. De même, il ignore totalement notre proposition concernant la formation d'équipes multidisciplinaires et l'implication des syndicats et des salarié-e-s dans les changements organisationnels, et ne fait aucune avancée sur les demandes spécifiques des groupes ou secteurs. Finalement, malgré les recommandations de la commission Rochon, on gèle les budgets consacrés à la formation des salarié-e-s au lieu de les augmenter», conclut le vice-président de la FAS.

FPPSCQ: «Toutes nos demandes ignorées»

«Avec des clientèles qui ont besoin d'être rassurées, comme les jeunes, les personnes âgées, les femmes en situation difficile, comment les professionnel-le-s peuvent-ils offrir un suivi et garantir des résultats, si l'employeur peut modifier leurs tâches à tout instant? Avec les offres actuelles, on ne peut que répondre aux urgences. Toutes les demandes de la FPPSCQ ont été carrément ignorées par le gouvernement», déclare **Jacques Guénette**, président de la Fédération des professionnelles et des professionnels salarié-e-s et cadres du Québec.

«Ce sont des "demandes patro-



Jacques Guénette

nales", affirme-t-il. Elles visent clairement à écarter les syndiqué-e-s et les syndicats de toutes les décisions qui pourraient être prises sur l'organisation des services. Pour y arriver, on augmente la mobilité du personnel et on accentue le pouvoir local de décision afin de maintenir les budgets actuels. La décentralisation est un écran de fumée: tout est décidé au Conseil du trésor!

«Au sujet de la formation, l'une des priorités de la FFPSCQ, poursuit Jacques Guénette, le gouvernement gèle les budgets, écarte toute participation syndicale et laisse aux employeurs locaux le soin de juger de la formation nécessaire. On refuse même d'autoriser des jours de congés aux professionnels-le-s des CLSC qui doivent participer à des colloques de formation, comme le font les médecins. Bref, ce qu'on nous propose, c'est l'arbitraire patronal.»

FEESP: Rien de concret!

«Les offres patronales aux employé-e-s de soutien des collèges et des commissions scolaires constituent des attaques importantes à la sécurité d'emploi et à l'ancienneté. Dans les deux secteurs, CEGEP et commissions scolaires, les offres visent à augmenter le pouvoir des administrations locales. Je ne vois pas comment une augmentation des droits de gérance des employeurs locaux constitue une solution aux problèmes soulevés par les employé-e-s», déclare la présidente de la Fédération des employées et des employés du secteur public, **Ginette Guérin**.

«Aucune proposition concrète n'est avancée pour rassurer les salariés sur les contrats donnés en sous-traitance alors qu'en même temps, on propose de mettre en place des mécanismes qui favoriseraient une expansion du travail à temps partiel, contractuel, occasionnel, saisonnier,

comme c'est le cas pour le secteur CEGEP», poursuit-elle.

A son avis, le gouvernement n'offre rien pour régler les problèmes liés à la formation du personnel, la surcharge de travail, l'organisation du travail, la santé-sécurité.

Et la présidente de la FEESP de conclure: «Chez nous comme

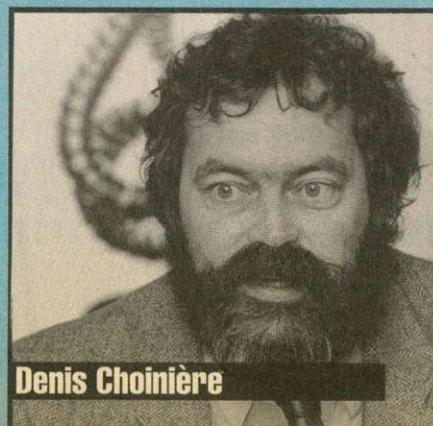


Ginette Guérin

ailleurs, le gouvernement gèle les budgets de formation et de recyclage alors que les changements technologiques commandent une formation continue du personnel. Enfin, face à de nombreuses demandes syndicales de reclassification, le gouvernement nie les problèmes et veut tenter d'exclure de la convention collective le plan de classification pour le soutien CEGEP.»

FNEEQ: En deçà des décrets!

«Le gouvernement met de l'avant des propositions qui vont en deçà de ce qu'il avait lui-même décrété en 1982, affirme **Denis Choinière**, président de la Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec. Plus encore, il revient à la charge, comme en 1985, pour négocier localement le contenu de près de la moitié de la convention collective. Ainsi, il refuse de déposer à la table sectorielle ses offres concernant, entre autres, le fonctionnement des départements, le



Denis Choinière

harcèlement sexuel, les mesures disciplinaires, la santé et la sécurité au travail, les comités de sélection, etc.» En somme, les négociations s'annoncent très compliquées dès le départ, selon le président de la FNEEQ, qui ne cache pas ses appréhensions face à la décentralisation des négociations.

«Pour alléger la tâche des enseignantes et des enseignants, le gouvernement refuse de convenir qu'il faut ajouter du personnel enseignant et ce, malgré les conclusions du comité paritaire sur la situation de la tâche auquel un grand nombre de professeurs, d'administrateurs locaux et des représentants du ministère ont participé. Ce rapport paritaire concluait à la nécessité d'ajouter du personnel pour répondre aussi aux nouveaux besoins (changements technologiques, groupes ethniques, qualité du français, encadrement des clientèles, etc.)», déclare **Denis Choinière**.

«Outre les demandes sur l'allègement de la tâche, nos autres priorités de négo, par exemple l'accès à la permanence, les salaires, etc, n'ont reçu aucune réponse positive. Le gouvernement gèle les budgets de formation, alors que les besoins y sont pressants.

«Nous sommes prêts à négocier, conclut **Denis Choinière**, mais nous faisons face à un problème bien particulier: nous voulons que le gouvernement dépose toutes ses offres à la table sectorielle.»

Du folklore patronal

«Les négociations s'annoncent difficiles.» C'est ce qu'a déclaré la vice-présidente de la CSN, **Monique Simard**. «Le gouvernement veut "faire du neuf avec du vieux". Il propose d'élargir le pouvoir des administrations locales pour presser encore davantage le citron. Or, le citron n'a plus de jus.

«Si le gouvernement veut négocier rapidement comme il le prétend, il est plutôt étonnant de le voir ramener plusieurs demandes qui remettent en cause des droits acquis, qui visent à affaiblir les droits syndicaux ou à imposer un partage des frais d'arbitrage... cela relève davantage du folklore patronal! Il est urgent que le gouvernement entreprenne de négocier sérieusement pour en arriver, en 1989, à trouver des solutions adéquates aux problèmes qui confrontent les employé-e-s du secteur public», a conclu **Monique Simard**.

Jean-Ann Bouchard

Gérard Picard, un maître de l'action

par Pierre Vadeboncoeur

«Ce qui a peut-être le plus contribué au militantisme de la CTCC et à sa nouvelle orientation, c'est que je ne craignais pas, ni ceux qui m'entouraient, de faire face à la grande entreprise. Et c'est elle qui, sans l'avoir recherché, a fourni les contingents de syndicalistes militants qui ont changé la face de la centrale. Il y en avait déjà, de ces militants, mais trop peu nombreux».

(Extrait d'une lettre personnelle de Gérard Picard à Pierre Vadeboncoeur)

Un large sourire, éclairé par un rien de malice, et moins encore de malice que d'intelligence amusée, un sourire vivant, assuré, optimiste, actif, entreprenant, c'était Gérard Picard, qu'on ne voyait guère jamais autrement. Ce petit homme extraordinaire, président de la CTCC (CSN) de 1946 à 1958, après en avoir été le secrétaire-général, je ne l'ai jamais vu soucieux, encore moins anxieux ou déprimé, quelle que soit la circonstance. Sur ce point, il était très différent de Marchand. Picard, aux prises avec une situation? Au pire: sérieux, réfléchissant, concentré, mais chez lui la réflexion était vite faite et le problème considéré s'ordonnait vite dans sa tête, de sorte que, généralement sans tarder, Picard se mettait à vous le déplier tout haut, à vous le délier, d'une parole claire comme son idée. Car ses idées étaient claires.

Une chose me frappait: il était l'homme des solutions. Penser à un problème, on aurait dit que cela équivalait pour lui à le résoudre, c'est-à-dire à le débiter en éléments de solution. Ainsi fonctionnait sa faculté d'analyser. Il ne restait pas suspendu longtemps à se poser des questions sans réponses: il donnait des réponses, car il avait un esprit prompt, concret et efficace. Ainsi Picard était-il quelqu'un de très tonique. Il m'est arrivé, par exemple, de voir un groupe arriver à son bureau avec un problème difficile et angoissant, puis, une heure ou deux après, ce groupe en ressortir confiant, rassuré, affirmant qu'encore une fois Picard avait tout débroussaillé.

Le négociateur

Ces dispositions faisaient de lui un négociateur jugé exceptionnel. On répétait qu'il n'était jamais à court d'une contre-proposition. J'ai pu, à l'occasion, le voir élaborer de ces solutions de rechange. S'il faisait face à un mur infranchissable, il allait jusqu'à inventer quelque clause savamment obscure qu'on pourrait peut-être, plus tard, une fois la convention signée, plaider en arbitrage à l'avantage du syndicat... Pareille recette, c'était là un des secrets qu'il nous confiait parfois, malin, l'oeil pétillant, le sourire en coin, heureux encore une fois d'avoir été adroit, mais n'en tirant pas vanité, car c'est un sentiment qu'il ne connaissait pas.

Devant ses adversaires, il restait calme; mieux, il était calme. Il n'élevait pas la voix, ne se fâchait jamais, il demeurait poli, répondait avec des prodiges de raisonnements, parfois avec une nuance d'ironie, cependant.

Il avait beaucoup d'habileté. Je l'ai vu une fois, à la télévision, après une question qui l'embêtait ou à laquelle il ne voulait pas répondre, partir dans un long développement à côté du sujet, semer question et questionneur, pour aboutir plus loin, ailleurs, sur un terrain mieux à sa convenance...

Devant le congrès, d'ailleurs, il n'était pas d'une habileté moindre, veuillez m'en croire. Pour s'aider, il disposait en outre d'une excellente connaissance (quelquefois capricieuse!...) des règles de la procédure. Comme il était président, cette connaissance - et la faculté qu'il avait de se tirer d'embarras - était généralement efficace.

La Révolution tranquille, dix ans d'avance

Voilà pour la tactique. Mais il n'était pas moins fort en stratégie. Ce dernier talent eut une importance historique incomparablement plus grande que l'autre. Picard a joué un rôle très considérable dans la modernisation de la CSN. A une époque où le Québec était à peu près figé dans le passé et où le clergé encadrait presque tout et en particulier notre centrale syndicale, il a su manoeuvrer de telle manière que celle-ci, sur

une dizaine d'années à peine, est devenue une force politique importante, tirant sur la gauche, idéologiquement libre et progressiste. Entretemps, il a également beaucoup contribué à en faire une force syndicale dynamique et hardie, une centrale beaucoup mieux équipée qu'auparavant en services et en personnel, et peut-être le plus grand et le meilleur symbole de ce qui allait se passer par la suite au Québec. En effet, la Révolution tranquille, qui commença en 1960 pour le Québec dans son entier, finissait de se réaliser précisément cette année-là à la CSN, pour l'essentiel... A ce moment-là, cette révolution durait déjà depuis dix ou quinze ans dans la centrale. La pensée avait été libérée. L'ouverture sur l'avenir était faite. L'efficacité technique des services était déjà bien assurée. L'élargissement des horizons également: par exemple, la CSN assumait maintenant un rôle politique indéniable; d'autre part, elle s'était ouverte à la collaboration inter-centrales; de plus, elle affichait dans les faits, sinon encore dans les mots, une attitude contestataire bien à elle devant les forces économiques dominantes.

Le stratège

Tout cela fut accompli en partie grâce aux qualités de stratège de Picard. N'oubliez pas que nous étions alors dans une société profondément conservatrice, retardataire, traditionnaliste à l'extrême, assujettie aux idées du passé. Il fallait tenir compte de ces données nationales. Picard était tout le contraire d'un amateur de vieilleries: il était en avance sur son temps, progressiste, tourné vers l'avenir, libre et mobile. Mais il était très réaliste. C'est donc par la porte de la tradition qu'il a fait entrer les idées de l'avenir... Autrement dit, longtemps il évita de changer les mots, se contentant de changer les choses derrière les mots. Il n'avait pas l'air de changer non plus la pensée, les pensées. De concert avec Marchand, il continuait de s'appuyer formellement sur celles de l'Eglise. Je me demande d'ailleurs s'il songeait réellement, vers 1950, à introduire d'autres mots, par exemple le vocabulaire socialiste, à la place de ceux dont il se servait encore, comme «doctrine sociale de l'Eglise», etc. Je ne le crois pas. Picard était un pragmatique. Un fait est certain: il se conforma assez longtemps aux usages encore dominants de cette époque. Vous m'en croirez à peine, mais Picard et Marchand, en 1950, 1951, 1952, se rendaient encore à la retraite fermée annuelle organisée par l'aumônier général, le chanoine Pichette. Ils ne jugeaient sans doute pas le moment venu de laisser tomber cette tradition. Pendant qu'ils modernisaient tout, ils conservaient les formes. Ils mettaient les choses devant, laissant les mots traîner derrière. Cela n'avait pas d'importance.

Du reste, en ce temps-là, la CSN (CTCC) jouissait d'un certain nombre d'appuis importants à l'extérieur de ses cadres, dont une force sociale majeure: l'Eglise, justement. Elle favorisait notre centrale. Les évêques l'avaient même appuyée avec éclat pendant la grève de l'amiante en 1949. Les étudiants du temps manifestèrent pour la CTCC et la défense du syndicalisme. Nombre d'intellectuels considéraient également notre mouvement avec faveur, sentant qu'il était en train de changer des choses au Québec, qui avait tant besoin de changements. Certains journalistes partageaient ce sentiment. Assez curieusement, la CTCC, bien que vivement réformatrice sinon révolutionnaire par son action, faisait d'une certaine manière partie de l'ordre des choses... Les appuis dont elle bénéficiait, devant Duplessis, étaient précieux. Picard et Marchand n'étaient pas hommes à négliger de tels appuis.

(A suivre)



Gérard Picard s'adressant aux 10,000 grévistes de l'Alcan, à Arvida, en juillet 1941: **«Il ne restait pas suspendu longtemps à se poser des questions sans réponses: il donnait des réponses, car il avait un esprit prompt, concret et efficace».**

Le point sur les garderies

Trois mille manifestants et manifestantes sur la Colline parlementaire: il y a fort longtemps que l'on avait vu ça. Et la froidure du 3 février (le trois fait le mois, dit le dicton) a plutôt semé la bonne humeur que les frissons parmi le «beau monde des garderies». Une majorité de travailleuses et travailleurs bien sûr, mais aussi beaucoup de parents en accord avec l'ensemble des démarches faites par les travailleuses en garderies et qui visent trois grandes améliorations: une meilleure qualité de services pour les tout-petits, une meilleure rémunération et de meilleures conditions de travail pour les travailleuses, et une baisse réelle des frais de garde pour les parents. Le contraire de ce que prévoit l'énoncé de politique de la ministre responsable des garderies, Monique Gagnon-Tremblay.

par Henri Jalbert

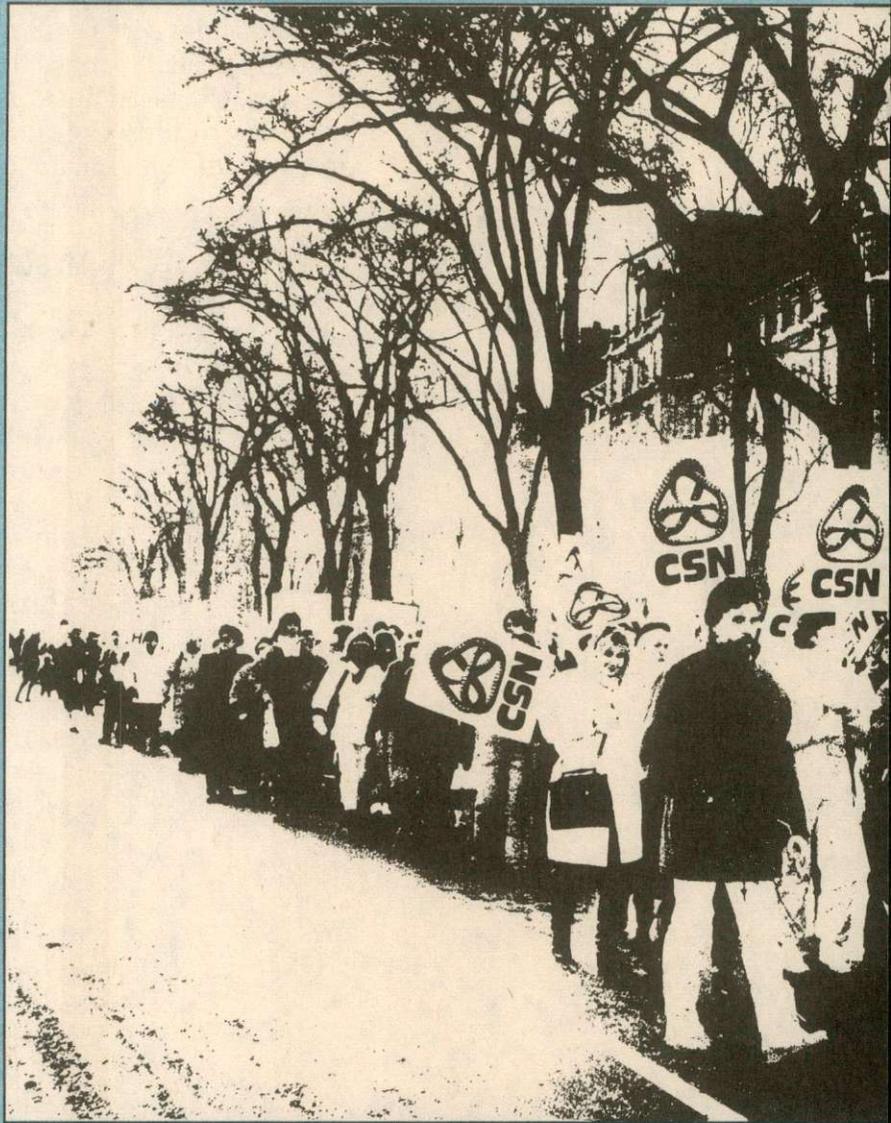
Dans les garderies, la situation actuelle est la suivante: le coût moyen de garde pour le parent est de \$15 par jour pour un enfant, alors que le salaire moyen des travailleuses et travailleurs est de \$8.60, ce qui revient à un salaire annuel net d'environ \$12,000.

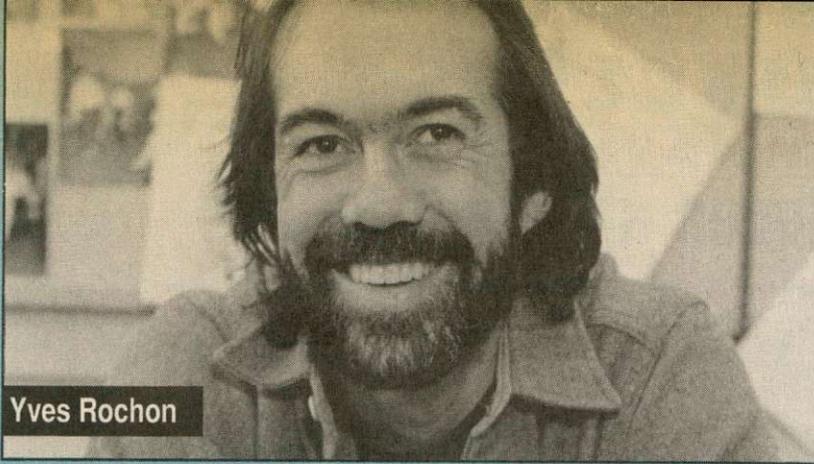
Si l'énoncé de politique de la ministre passe l'étape de la commission parlementaire et devient «force de loi», il aura deux effets importants.

Premièrement, au lieu d'amener une baisse du coût moyen de garde pour les parents, celui-ci sera haussé au minimum de \$130 par année uniquement pour défrayer les coûts annuels d'indexation dans les garderies (salaires et fonctionnement).

Deuxièmement, même avec une hausse annuelle deux fois plus grande (\$260) pour les parents, cela prendrait 25 ans aux travailleuses et travailleurs des garderies pour rattraper le salaire de base d'une éducatrice dans un centre d'accueil, qui est de \$12.24 de l'heure. On comprend mieux, avec de tels faits, pourquoi il y a un roulement si important du personnel dans les garderies.

NOUVELLES CSN 284 page 12





Yves Rochon



À l'avant-plan, Marie Claude Lajoie

Pour Yves Rochon, travailleur à la garderie La Sourithèque et responsable de l'information pour les syndicats des garderies CSN, le mode de financement actuel a au moins le mérite d'être plus équitable. Le gros problème, c'est que le taux actuel de la subvention gouvernementale de \$4.50 par enfant par jour est insuffisant.

«Le simple fait de doubler la subvention - un déboursé supplémentaire d'environ \$33 millions, réparti entre les gouvernements d'Ottawa et de Québec - aurait des effets bénéfiques autant pour les travailleuses et les travailleurs que pour les parents. Les premiers verraient leur salaire horaire moyen passer de \$8.60 à \$11.00. Les seconds verraient leur coût moyen de garde baisser d'un dollar plutôt que de monter d'un dollar, une différence de deux dollars par jour».

Plutôt que d'aller dans ce sens, la ministre Gagnon-Tremblay veut carrément éliminer la subvention pour la remplacer par une formule qui équivaldrait à verser aux garderies 45 pour cent des contributions des parents dans l'année précédente. Une telle politique amènerait une accentuation des disparités que l'on constate déjà dans les garderies, selon les régions ou encore les quartiers, en plus de maintenir des bas salaires et de mettre en péril la qualité des services.

C'est ainsi qu'une garderie située dans un quartier moins favorisé où les frais de garde sont inférieurs à la moyenne recevrait moins de subventions qu'une garderie située dans un quartier plus huppé, pour le même nombre d'enfants. Pourtant, toutes les études et l'expérience de 20 ans dans les garderies au Québec démontrent que c'est justement dans les quartiers les moins favorisés que les garderies ont le plus d'impact positif sur le développement des jeunes enfants.

Pour les travailleuses et travailleurs des garderies, la Commission parlementaire qui se tient au cours du mois de février est d'une importance capitale.

Pour Marie-Claude Lajoie, travailleuse à la garderie Soleil du Quartier, de Montréal, il est clair que si le Québec veut se doter d'une politique familiale globale, il est nécessaire que les garderies deviennent accessibles à tous les enfants. Pour ce, il faut que les garderies reçoivent le financement nécessaire.

«Avec douze mille dollars par année de revenus nets, j'ai beau aimer ce que je fais, à un certain moment, il va falloir regarder ailleurs ...»

Dans les faits, si l'énoncé de politique de la ministre est adopté, les travailleuses en garderies auront encore moins les moyens d'envoyer leurs enfants... en garderie.

Des scientifiques appuient la CSN

Peu après son entrée en fonction à la présidence de la CSST avec le mandat de réduire le déficit, Monique Jérôme-Forget annonçait son intention de sabrer dans les dépenses au chapitre du retrait préventif de la travailleuse enceinte ou qui allaite.

Pour ce faire, la CSST recourut à des moyens aussi multiples que variés. Au nombre de ces moyens figure un **Guide de normes relatives au retrait préventif de la travailleuse enceinte ou qui allaite**, publié en septembre 1987. Sous prétexte d'uniformisation, de rationalisation et de saine gestion, le guide met à la disposition des fonctionnaires de la CSST une série de normes rigides à appliquer aux requérantes et décrète que dans les cas où les risques demeurent inconnus ou douteux, le retrait préventif doit être refusé.

Les médecins en santé au travail des 32 DSC ont réagi vivement à cette initiative de la CSST. Dans un document déposé en mars 1988, ils ont exprimé unanimement leur désapprobation. *«Ce sont des agents d'indemnisation, sans formation médicale et ne possédant pas toutes les connaissances nécessaires à l'appréciation d'un danger, qui devront appliquer ces normes dans le quotidien»*, peut-on y lire, des normes



En conférence de presse: Claire Infante-Rivard et Abby Lippmann, de l'Université McGill, la vice-présidente Céline Lamontagne, Kareen Messing et Nicole Vézina, de l'Université du Québec à Montréal.

dont certaines, à leur avis, sont dépassées, tandis que d'autres sont dangereuses parce que trop étroites.

En cas de doute...

La CSN a demandé à quatre scientifiques d'évaluer le guide de la CSST. Ces quatre personnes, Claire Infante-Rivard et Abby Lippman, respectivement de l'École de santé au travail et du département d'épidémiologie de l'Université McGill, ainsi que Karen Messing et Nicole Vézina, du département des sciences biologiques de l'UQAM, étaient présentes à la conférence de presse de la CSN le 31 janvier dernier.

Ces femmes de science ont déclaré qu'il existe très peu de substances pour lesquelles on peut établir de façon sûre si elles sont dangereuses ou non. L'absence de documentation sur un problème ne signifiant nullement que ledit problème n'existe pas, on devrait, en cas d'incertitude, donner le bénéfice du doute au fœtus et accorder le retrait, ont-elles poursuivi.

Le comité de scientifiques a appuyé la position de la CSN qui exige le retrait du guide et s'oppose à l'établissement de toute norme. *«Une norme figée dans le béton ne peut jamais tenir compte de*

tous les facteurs d'aggravation du risque, a déclaré Karen Messing. Par exemple, on peut vouloir fixer une concentration dite sécuritaire pour un gaz anesthésique; mais la température peut faire la différence entre la nocivité de ce gaz et sa non toxicité, et la norme n'en tiendra pas compte.»

Selon les quatre chercheuses, seul le médecin traitant est habilité à évaluer, en tenant compte de tous les facteurs, le danger que court la travailleuse; c'est ce que soutient la CSN depuis toujours. Or, les directives de la CSST écartent le diagnostic du médecin traitant, position que l'organisme maintient malgré une décision rendue par la Commission d'appel en matière de lésions professionnelles. Dans cette cause opposant une travailleuse non syndiquée à son employeur et à la CSST, la CALP a statué que le certificat médical octroyé par le médecin traitant constituait la preuve de danger réclamée par la CSST et que l'appelante avait droit au retrait préventif.

«Tout ceci démontre éloquentement le besoin que nous avons d'une véritable politique de la maternité, dont le retrait préventif serait l'une des mesures importantes», a conclu Céline Lamontagne.

Sorel et St-Pierre de Sorel Fusion

En janvier dernier, les deux syndicats des municipalités de Sorel et St-Pierre de Sorel, tous deux affiliés à la FEESP-CSN, se sont fusionnés en un seul: le Syndicat des employé-e-s municipaux de Sorel (CSN).

Par ailleurs, les syndicats de Sorel (CSN), St-Joseph de Sorel et Tracy (tous deux indépendants), ainsi que celui de Ste-Anne de Sorel (FTQ), devraient former, d'ici l'été prochain, une table de concertation dans le but de

se préparer à une éventuelle fusion des cinq municipalités.

Les syndicats pourraient se réunir dans le but d'éviter des mises à pied lorsque la fusion des municipalités sera chose faite. De plus, en se regroupant ainsi, les syndiqués cherchent à se prémunir contre d'éventuels reculs conventionnels.

Ce projet de fusion des cinq municipalités revient périodiquement dans l'actualité régionale depuis 15 ans. La chose semble cependant plus sérieuse depuis environ trois ou quatre ans.

Le président du «nouveau» syndicat CSN, qui compte une cinquantaine de

membres, Ronald Potvin, est persuadé que d'ici les prochaines élections municipales, dans deux ans, les villes de Sorel et St-Pierre seront fusionnées. *«D'où l'importance, dans un premier temps, pour nos deux groupes d'employé-e-s d'être réunis*

et solidaires dans un même syndicat».

Par la suite, le syndicat invitera ceux de Ste-Anne, St-Joseph et Tracy à s'asseoir à une table de concertation pour discuter de la formation d'un seul syndicat régional de cols bleus.

Recherchés

Avoir un enfant, ou pas?... Un premier, ou un troisième?... Carrière, ou famille?... Un enfant: à quel prix et à quelles conditions?...

La réalisatrice Carole Poliquin est à la recherche de couples qui jonglent avec le désir d'avoir un enfant pour tourner un documentaire sur la dénatalité. Si vous souhaitez en faire partie, appelez 495-4975 ou 523-0459.

Pour une paire de gants...

Les quelque 325 travailleurs de l'usine N.L.Chem Canada, de Varennes, sur la rive-sud de Montréal, ont repris le travail, le premier février, avec l'assurance qu'un de leurs camarades, accusé par la direction de la compagnie d'avoir volé une paire de gants, ne sera pas congédié et que le cas sera soumis à l'arbitrage accéléré au plus tard à la mi-février.

Les ouvriers avaient paralysé les opérations de l'usine de fabrication de bioxyde de titane le vendredi 28 janvier, en riposte à la décision de leurs patrons de congédier un travailleur et d'en sus-

pendre un autre qui, selon la direction, auraient volé une paire de gants et falsifié des documents.

La police...

Après l'occupation de la cafétéria de l'entreprise, qui a duré quelque trente heures, les travailleurs sont sortis des lieux sous les regards de l'escouade anti-émeute de la Sûreté du Québec pour ensuite dresser des lignes de piquetage.

...le ministère

L'intervention d'une personne ressource du ministère du Travail, le 31 janvier, a permis de mettre fin au conflit. Le conciliateur a fait la recommandation suivante: l'employeur transforme le congédiement en suspension, le cas sera soumis à l'arbitrage accéléré, le con-



seil d'arbitrage sera composé d'asseurs patronaux et syndicaux.

Le mandat des arbitres est limité à l'annulation de la mesure, une mesure moindre ou une suspension maximale d'un an.

De plus, l'entente intervenue prévoit l'immunité to-

tale pour les travailleurs, le syndicat, la CSN et la Fédération de la métallurgie.

Ce conflit est survenu à quelques semaines du début des négociations de la prochaine convention collective qui vient à échéance le 30 juin prochain. Les travailleurs préparent leur projet de convention.

Iles-de-la-Madeleine Trois ans plus tard...

La ministre de la Santé et des Services sociaux, Mme Thérèse Lavoie-Roux, s'est rendue à Cap-aux-Meules, à la mi-janvier, pour y annoncer que le gouvernement accorde, enfin, une subvention de 29,5 millions \$ pour doter la population des Iles-de-la-Madeleine d'un centre hospitalier adéquat.

Cette somme servira à construire un édifice moderne et à rénover, en tout ou en partie, quelques-uns des vieux pavillons de l'hôpital, construits en 1938.

Le rôle de la CSN

Les efforts du syndicat CSN de l'hôpital et de la CSN elle-même ont grandement contribué à améliorer les services de santé aux Iles.

En janvier 1986, le président de la CSN, Gérald Larose, accompagné de journalistes de la presse locale et nationale, a visité le centre hospitalier et il a dénoncé l'état de délabrement avancé du vieil édifice.

Sur place, Gérald Larose et les journalistes ont alors constaté que, dans l'ensemble du centre hospitalier, et plus particulièrement dans la vieille partie, les plafonds s'effritaient, les murs étaient lézardés, les appartements

étaient mal ventilés, d'autres surchauffés, quelques-uns glaciaux, des plafonds coulaient, et notamment ceux d'un laboratoire, de la salle d'attente et de la salle d'obstétrique.

Cette visite organisée par la centrale a donc forcé Mme Lavoie-Roux à se pencher plus sérieusement sur ce dossier, qui traînait depuis déjà dix ans, et à promettre à la population de cette région une subvention de quelque 22 millions \$.

Au printemps 1988, un peu plus de deux ans après l'engagement de la ministre, les travaux tant attendus n'avaient toujours pas débuté. En plus, l'évaluation des coûts avaient grimpé de



Comme la plupart des Madelinots, le président du Syndicat de l'Hôpital de Cap-aux-Meules, Jean-Yves Lapierre, attendait depuis longtemps l'annonce de la subvention gouvernementale de 29,5 millions \$.

22 millions \$ à 28 millions \$. Ce qui n'était pas pour simplifier le dossier.

A l'occasion d'une autre tournée de représentant-e-s de la CSN aux Iles, à la fin du mois de mai 1988, ce fut au tour de la présidente de la Fédération des affaires so-

ciales (FAS-CSN), Catherine Loumède, de rappeler ses promesses à la ministre, l'incitant à respecter ses engagements et à tout faire pour que les travaux de restauration de l'hôpital ou de construction débutent le plus tôt possible.

Le sommet des Iles

Les militants de treize syndicats des Iles-de-la-Madeleine, tous affiliés à la CSN, et regroupant quelque 750 travailleurs et travailleuses, participeront à un «sommet syndical», à Cap-aux-Meules, le 25 février prochain.

Cette première aux «Iles» vise à ce que les syndiqué-e-s des secteurs privé et public qui renouvelleront leurs conventions collectives ou négocieront un premier contrat cette année échangent entre eux, partagent leurs objectifs de négociations et se donnent des moyens pour s'ap-

puyer mutuellement dans le cadre de leurs négociations.

En 1989, pas moins de 9 syndicats CSN (sur 13), regroupant quelque 650 employés, auront des pourparlers avec leur employeur respectif dans le but de signer leur nouvelle ou leur première convention collective. Parmi ces syndiqués, 300 oeuvrent dans les réseaux des affaires sociales et de l'éducation, alors que 350 autres travaillent pour des entreprises privées: construction, Coopérative de Havre-aux-Maisons et Mines Seleine.

En mars, on marche pour un Québec français

C'est le dimanche 12 mars que se tiendra dans les rues de Montréal une manifestation d'envergure pour la promotion du Québec français et la défense des principes qui avaient présidé à l'adoption de la loi 101.

Le Mouvement Québec Français (MQF), créé en 1971 pour défendre la langue française au Québec, organise cette manifestation populaire qui se veut un signal très clair à l'endroit du gouvernement, deux jours avant que l'Assemblée nationale ne reprenne ses travaux, le 14 mars.

L'inquiétude des francophones quant à l'avenir de la langue française au Québec s'est exprimée de plusieurs façons depuis quelques années. Rappelons, en décembre 1986, le rassemblement de 7000 personnes au Centre Paul-Sauvé, la marche de 25000 personnes dans les rues de Montréal le 17 avril 1988 et le rassemblement de 20000 Qué-



Ce n'est pas l'enthousiasme qui manquait à Paul-Sauvé, le 18 décembre, pour dénoncer le jugement de la Cour suprême sur la langue de l'affichage. Plusieurs artistes et dirigeants du MQF ont pris la parole, dont Gilles Vigneault, Michel Tremblay, Gérald Larose, Jacques Proulx, Louis Laberge, Nicole Boudreault et Lorraine Pagé.

bécoises et Québécois au Centre Paul-Sauvé, le 18 décembre, quelques jours après le jugement de la Cour suprême du Canada sur la langue de l'affichage.

Deux jours après la manifestation, les présidentes et présidents des dix organismes qui composent le Mou-

vement Québec Français seront à l'Assemblée nationale pour exiger, selon les termes du porte-parole de l'organisme, Guy Bouthillier, « qu'en matière de langue, il y ait un gouvernement et que ce gouvernement reprenne ses esprits et prenne ses responsabilités ».

La manifestation devrait

s'ébranler à une heure et une minute le 12 mars, avec comme point de rassemblement le Parc Lafontaine et comme point d'arrivée le Champ de Mars, derrière l'Hôtel de ville. Rappelons qu'en 1885, plus de 50000 personnes s'y étaient rassemblées pour dénoncer la condamnation à la pendaison de Louis Riel.



LE FRANÇAIS AU TRAVAIL

ÇA S'IMPOSE!

Un exercice réussi

Plus de soixante personnes (officières et officiers de fédérations et de conseils centraux, des journalistes membres de la FNC et du Service de l'information) ont répondu avec enthousiasme à l'invitation de l'Exécutif de la CSN de participer à une session de formation spéciale en communication orale et écrite. Cette session de formation de la CSN a eu lieu à Lanoraie en janvier 1989. Cet exercice aura permis aux élu-e-s du mouvement de se familiariser avec les médias, d'analyser le contenu des informations ou de la propagande qu'ils diffusent, et de s'initier aux moyens de diffusion des communications écrites, radiophoniques et audio-visuelles. Ce qu'on voulait démontrer, c'est que non seulement la communication syndicale est un moyen de liberté extraordinaire, mais aussi, un moyen de pouvoir s'exprimer librement, sans entraves, et de façon efficace. Le débat-causerie sur le traitement de la nouvelle syndicale dans les médias et l'ensemble des sujets traités au cours de la session ont amené les participant-es à réfléchir sur le rôle qui incombe à chacun en ce domaine. La prochaine session de formation en communication aura lieu les 13-14 - et 15 mars 1989. Elle s'adressera particulièrement aux militantes et militants du mouvement. Pour de plus amples informations, contactez le Service de formation de la CSN, au 598-2224.

INVITATION SPÉCIALE

Une première: l'Office de la langue française organise un colloque régional (Montréal et région), sur la francisation des entreprises. Cette tribune réunira plus de deux cents responsables - syndicaux et patronaux - des comités de francisation. Ensemble, les participant-es feront d'abord le point sur la situation linguistique actuelle, et détermineront les objectifs de francisation pour les deux prochaines années. Tous les représentant-es CSN des Comités de francisation intéressés à y participer peuvent communiquer au 598-2168.

À LIRE

À lire, dans le dernier numéro de «La francisation en marche» un article fort intéressant: «La permanence de la francisation: une responsabilité à assumer et à partager». Rappelons qu'en août 1988, la même revue publiait un article non moins intéressant sur le travail de formation réalisé par la CSN. Disponible à la Direction des services au public de l'O.L.F.

Conversation de salon

Certaines personnes, voulant éviter l'emploi d'un mot qu'elles croient anglais, parlent de «kiosque» là où il serait approprié de dire STAND. Un kiosque est un pavillon ouvert de tous côtés installé dans un jardin (ex: kiosque à musique); c'est aussi un petit édifice établi sur la voie publique pour la vente de journaux ou de fleurs. Le terme STAND, qui est bien français depuis le siècle dernier, désigne communément un emplacement réservé à un participant dans une exposition, de même que l'ensemble des installations et des objets ou des produits exposés, et non des exhibits. Ex: le STAND de la CSN se trouve face à l'entrée principale. Si, à l'occasion d'une foire ou d'un salon auquel vous participez, quelqu'un vous confie qu'il apprécie «l'exhibition», soulignez-lui qu'en employant ce mot à tort, il s'expose... à la risée générale!

Sag-Lac Une première à la CSN

Le nouveau Syndicat CSN des employés des produits alimentaires Allard Ltée, une entreprise située dans le parc industriel du Haut-Saguenay, a réalisé un exploit le 27 janvier dernier, en obtenant l'émission, par le juge Gaston Harvey de la Cour supérieure, d'une ordonnance d'injonction intérimaire enjoignant l'employeur de cesser tout harcèlement.

Depuis que les 40 travailleuses et travailleurs de cette petite entreprise spécialisée dans la fabrication de pâtisseries ont décidé, le 30 mai

1988, de se débarrasser de leur syndicat de boutique pour rejoindre les rangs de la CSN, l'employeur, en effet, n'a cessé de se livrer à des manoeuvres de harcèlement allant des modifications d'horaires de travail et de tâches aux suspensions et déplacements en passant par les avis disciplinaires.

L'injonction intérimaire obtenue par le syndicat est en vigueur pour dix jours. Une requête en injonction interlocutoire sera entendue sous peu. Si elle est accordée, elle aura pour effet d'interdire à l'employeur tout harcèlement jusqu'à la signature de la convention collective. Entretemps, le 31 janvier dernier, le syndicat obtenait son accréditation CSN.

Sorel Entente à la TVC

Après onze mois de négociations difficiles, le Syndicat des employé-e-s de la télévision communautaire (TVC) de Sorel et la direction de Sorel-O-Vision se sont finalement entendus, à la fin du mois de décembre dernier.

Cette première convention collective pour les trois employé-e-s de la programmation de la TVC prévoit, la première année, des augmentations de salaires de l'ordre de 35 à 40%, l'indexation des salaires les deux autres années de la convention, et la rétroactivités des salaires au premier juillet 1988.

Ainsi, les salaires passeront de \$5.00 à \$7.00 l'heure, et de \$6.00 à \$8.00 l'heure.

Sécurité d'emploi

En plus des hausses de salaires, signalons des progrès significatifs au chapitre de la sécurité d'emploi, presque inexistante jusqu'au moment de la syndicalisation.

Solidarité

Le président du syndicat, Sylvain Rochon, a attribué ces gains à la solidarité syndicale des membres de la CSN de la région industrielle Sorel-Tracy qui, entre autres, ont multiplié les conférences

de presse pour sensibiliser la population et ont aussi manifesté, à une occasion, devant les locaux de la télévision. Les négociations ont d'ailleurs repris après cette manifestation.

L'avenir

Maintenant que les deux parties ont conclu une entente, Sylvain Rochon et ses camarades se tournent vers l'avenir et, tout comme c'était le cas avant la signature de la convention, continueront de lutter pour le développement de la télé communautaire.

Par ailleurs, le Conseil canadien des relations de

travail (CCRT) s'est prononcé en faveur des employé-e-s qui ont déposé des plaintes de pratiques déloyales contre leur employeur.

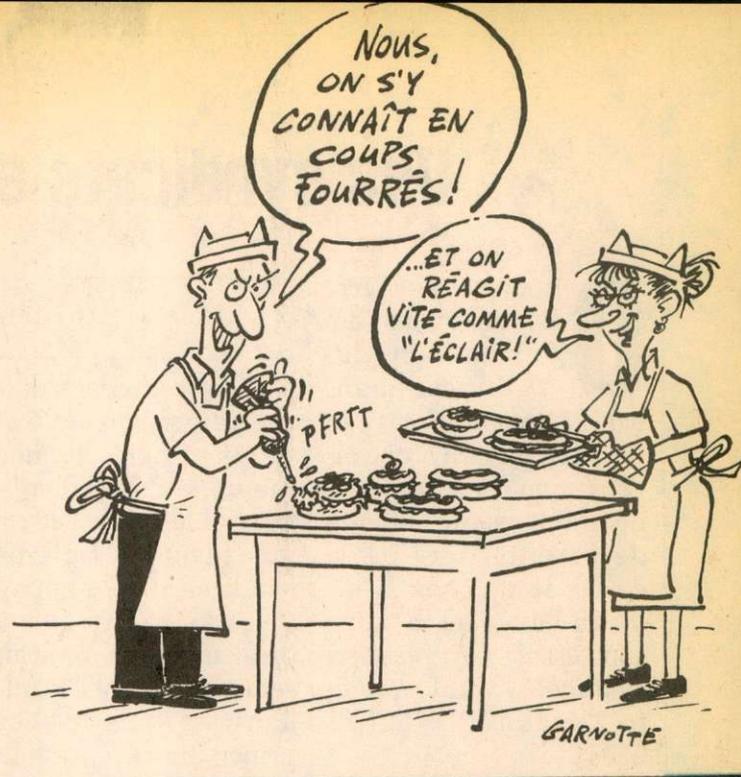
Aussi, le CCRT a ordonné au propriétaire de la TVC de dédommager le président du syndicat pour la perte de salaires encourue par une suspension de six jours de travail, car ce dernier a refusé de lire en ondes un communiqué patronal portant sur leurs propres négociations.

L'organisme fédéral a aussi obligé l'employeur à indemniser une des employées, Brigitte Joly, dont les heures

de travail ont été diminuées sans justification l'été dernier. Brigitte Joly doit donc recevoir une compensation afin que son salaire estival compte 42h et 45m. De plus, le CCRT a statué que la semaine de travail moyenne de l'employée doit être de 40 heures.

Liberté professionnelle

Enfin, le CCRT a frustré l'employeur dans sa tentative de s'immiscer dans la programmation. Selon lui, Sylvain Rochon était dans son droit de refuser de lire le communiqué patronal car c'était la première fois que celui-ci posait de telles conditions.



Candiac Non à l'arbitrage de la première convention

Les trente-neuf syndiqués de la Rôtisserie St-Hubert, de Candiac, ont entrepris une vaste opération de distribution de tracts, le 8 février dernier, dans les rues de Candiac, Delson, Ste-Catherine et St-Constant afin de faire connaître à la population leurs positions dans le conflit qui les oppose à leur employeur depuis le 15 décembre dernier. Il y a encore de la place à la négociation, écrit le syndicat, qui lance par la même occasion une invitation au propriétaire du restaurant, M. Maurice Piuze, à reprendre les pourparlers dans les plus brefs délais.

Pour en arriver à cette reprise des discussions, estime le syndicat, le restaurateur, un homme d'affaires de Longueuil, devrait mettre de côté l'idée de recourir à l'arbitrage obligatoire et de faire imposer, par le ministère du Travail, une première convention collective.

Normatif réglé à 95%

Les syndiqué-e-s sont d'autant plus convaincus de la justesse de leurs positions que 95% des clauses normatives sont réglées.

Il reste aux parties à s'entendre sur les augmentations

de salaires, les congés de maladie et la date d'échéance de la convention.

De plus, les employé-e-s estiment que travailler dans des conditions imposées, plutôt que négociées, pourrait se traduire par une détérioration des relations de travail en plus d'entraîner une démotivation du personnel.

Syndiqués depuis le 24 mai 1988, ils touchent en moyenne 1,50\$ de l'heure de moins que les autres membres de la CSN qui travaillent dans des restaurants St-Hubert de Montréal.

Des syndicats en peau de chagrin

par Clément Trudel *

On présente Pierre Rosanvallon comme l'un des «théoriciens d'une gauche renouvelée», en France. Érudit, courageux, non conformiste, il ne craint pas la «liberté de l'esprit» (titre de la collection, chez Calmann-Lévy, où a paru son essai *La question syndicale*. - Voir le numéro 276 de NOUVELLES CSN).

Invité de l'IRAT à Montréal, le 25 janvier, Rosanvallon rappelait que depuis dix ans, les syndicats français avaient perdu 50% de leurs adhérents. «Si rien ne bouge», on peut bien se retrouver un jour avec un «syndicalisme sans adhérents». On pourrait pasticher Daniel Lindenberg (*Le marxisme introuvable*) et tenter de débusquer ce qui pourrait devenir un syndicalisme «introuvable», sauf dans ses manifestations reconnues, notamment par la loi de 1982 (sur l'obligation des entreprises de négocier une fois l'an) ou par les mécanismes de gestion de la Sécurité sociale, etc.

Tandis que la Grande-Bretagne s'en tire relativement bien (taux de 38% de syndicalisation), la France en est rendue à un inquiétant 9%, soit 5% dans le privé et environ 17% dans le public; le taux moyen était de 20% en 1960! Rosanvallon estime que 20% des délégués syndicaux officiels négligent de se procurer leur carte syndicale, un peu comme des catholiques ne payant pas leur dîme.

L'ancien rédacteur en chef du magazine de la CFDT revient fréquemment sur «l'effondrement», le «bascullement» qui atteint la légitimité syndicale dans son pays. La raison d'être du syndicalisme à la française serait fortement ébranlée dans ses trois missions principales: représentation des intérêts, régulation des conflits et production de la solidarité.

Le diagnostic est brutal. Rien ne sert de confier à Séguéla (ou Cossette) un changement de look. Ces syndicats qui, traditionnellement, avaient tendance à se comporter comme

un «parti social», ne souffrent pas, à vrai dire, de vétusté - c'est le paradoxe illustré par Rosanvallon. Diverses «fissures» ont mené à un rétrécissement de l'espace syndical, dans une société où le «désenchantement des années '80», face à la politique, est plus élevé qu'ailleurs. Partis et syndicats sont devenus des «institutions incontournables, distantes, qui jouent mal leur rôle»; les syndicats français paieraient aujourd'hui pour avoir trop donné dans cette façon «d'habiller le moindre bénéfice individuel en utilité collective».

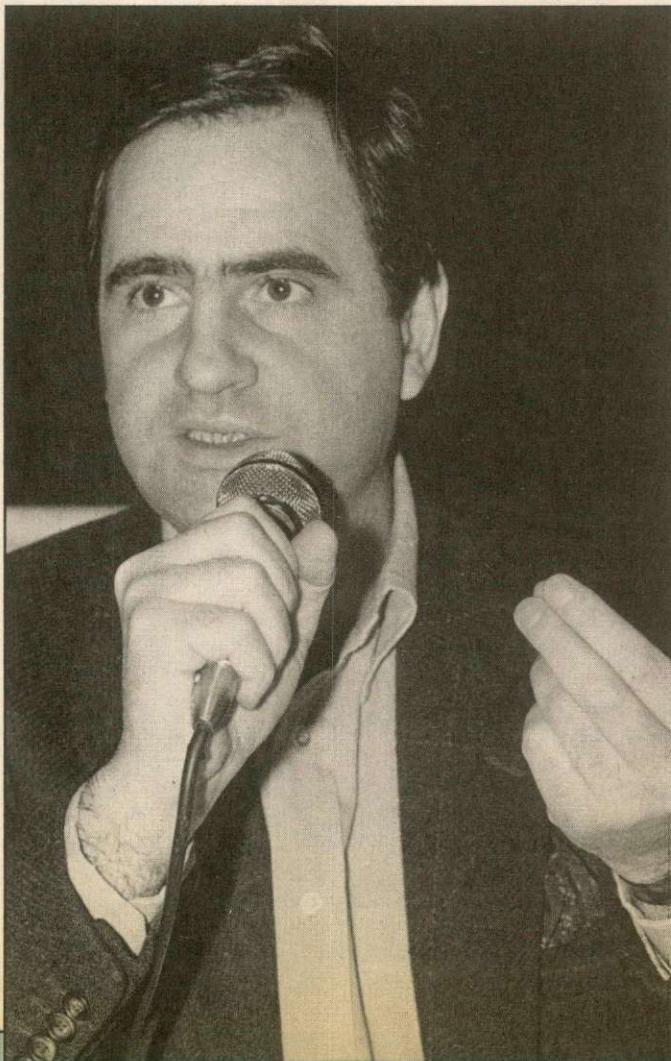
S'il faut réfléchir aux

scénarios possibles, le professeur se fait plus prudent. Il avance une hypothèse de travail voulant que les syndicats qui contrôleront le mieux le flux de l'information auront davantage prise sur l'avenir (ou les avénirs). Un syndicat devenant en quelque sorte «rédacteur en chef de l'entreprise», c'est une idée qui a semblé semer le scepticisme chez quelques universitaires invités par l'IRAT (mais qui revient tout de même dans quelques réflexions sur l'avenir des syndicats CSN).

Il faut prendre au sérieux ce déclin en cours, en France. Rosanvallon pense que le courant devrait gagner d'autres pays industrialisés, comme la RFA, où les «fissures» seraient plus lentes à se produire.

Retenons quand même que l'auteur de *La question syndicale* pense qu'il y a encore «beaucoup de grain à moudre» - du côté des préoccupations écologiques, notamment - et que les mutations dont il rend compte semblent s'être produites dans l'indifférence social... iste, mais qu'elles devraient aider à mieux examiner les raisons de «l'éclatement du champ syndical». Rosanvallon n'écarte pas la possibilité d'un repli de la CGT à 300,000 membres - cette centrale éprouva en son temps de la difficulté à s'adapter au pluralisme de représentation.

*Clément Trudel est journaliste au journal *Le Devoir*



ÉTATS-UNIS

Des pauvres,
des Noirs,
des femmes

L'énorme et scandaleux show d'investiture du président Bush (coûts: 30 millions \$) ne doit pas nous faire oublier qu'il existe de fâcheux problèmes dans ce pays et surtout, que des milliers de militant-e-s tentent de corriger la situation. Le 18 décembre à New York, quelque 20 000 personnes, à l'appel de 170 organisations communautaires, sont

Chicago, Cleveland, Milwaukee, Boston et dans le New Jersey, a tenu en novembre une vaste assemblée à Détroit. Les femmes syndiquées ont le même réflexe d'affirmation. Au début décembre, 1 200 déléguées de la «Coalition of Labor Union Women» (CLUW) se sont réunies à Seattle pour leur congrès bienal. L'organisation, créée en 1974 et qui rejoint dix-huit mille membres (le pays compte 7 millions de syndiquées), poursuit trois grands objectifs: accentuer la participation des femmes dans leur syndicat, favoriser des actions positives et

que le syndicat Solidarité serait à nouveau légalisé s'il accepte de coopérer avec le Parti ouvrier unifié polonais (POUP). Mais auparavant, les dirigeants du syndicat dissout doivent donner des assurances qu'ils ne plongeront pas le pays dans l'anarchie (toujours elle!). Dans l'accord dit «social» que le parti au pouvoir entend faire accepter, la grève serait interdite jusqu'en 1991. Ce qui explique que les pourparlers amorcés à la mi-janvier risquent de se prolonger.

HONDURAS

Non
aux syndicats
de bananes!

Nos médias, on le sait, s'intéressent peu à ce qui se passe au sud du Rio Grande. Il faut donc du temps pour que les actualités sur le mouvement ouvrier nous parviennent. Le 3 décembre, une grève de dix jours prenait fin en Honduras, avec la victoire des quelque 8 000 travailleurs de plantations engagés dans le conflit. La United Brand, compagnie à capitaux américains présente dans le pays depuis le début du siècle, entendait accentuer des pratiques bien établies: violations des contrats de travail, utilisation d'engrais néfastes à la santé des travailleurs, etc. Mais il y avait plus: la Brand manipulait un syndicat fantôme pour diviser la «Sitraterco». Les travailleurs ont dit non, ont mobilisé le pays (les travailleurs de la santé menaçaient de paralyser le pays si leurs camarades

n'avaient gain de cause) et fait perdre des millions à la Brand. La compagnie a donc cédé sur les 25 points en litige.

CANADA

Au royaume
de Brian

D'un côté, il y a les promesses que la prospérité, c'est pour demain. De l'autre, il y a une réalité où les travailleurs doivent se battre pour sauver des acquis. Les quelque 60 000 travailleurs du rail, forts d'un mémo confidentiel du CN au sujet d'une restructuration qui éliminerait dix-sept mille emplois, discutent d'une réorganisation syndicale plus adéquate pour résister. Actuellement, ces travailleurs se retrouvent dans 14 organisations syndicales. A Terre-Neuve, 5 400 travailleurs d'usines de transformation de poissons ont engagé une lutte à finir pour récupérer les salaires perdus lors de la restructuration de ces industries en 1983-84. Les compagnies offrent de 12 à 14% d'augmentation pour les deux prochaines années. Les travailleurs exigent 10% de rattrapage avant même d'amorcer les négociations. Et puis, il y a l'assemblée extraordinaire du Congrès du travail du Canada (2 millions de membres), tenue à Toronto le 1er février pour envisager les mesures à prendre contre les compagnies établies au pays qui entendent fermer des usines «because» le libre-échange. Deux stratégies sont à l'étude: le boycottage national et le refus de manipuler les produits de ces compagnies.



Manifestantes lors du défilé des 20 000 à New York pour les sans-abri.

descendues dans la rue pour rappeler aux autorités l'incroyable misère des 100 000 sans-abri que compte cette ville. On évalue à trois millions le nombre de citoyens (sic!) aux États-Unis qui doivent survivre sur un coin de trottoir. Du côté syndical, les militants de race noire, négligés par les hautes directions, mobilisent en vue d'une action plus unitaire. Le «Black Rank and File Exchange», fondé en 1984 et qui compte des groupes organisés à New York,

organiser les non syndiquées. Au congrès de décembre, il fut question de l'amélioration des stratégies de lutte et des problèmes financiers que rencontre le groupe.

POLOGNE

Reconnaissance
ou
récupération?

Le président du conseil polonais, Mieczyslaw Rokowski, a promis

PARLONS MÉDIAS ÇA PRESSE!



par Jacques Guay

Une bonne tête d'Anglais

On ne choisit pas ses victimes. Ça serait trop facile. C'est pourquoi on a parfois un certain mal à les défendre. Mais on choisit ses têtes de Turc. Ou plutôt, ses boucs émissaires.

Aussi, Royal Orr est-il à la fois une mauvaise victime et un bon bouc émissaire. Ou, si vous préférez, une bonne tête de Turc... ou d'Anglais.

Comme plusieurs d'entre vous, sans doute, lorsqu'il a fait son petit spectacle sur les ruines fumantes d'Alliance-Québec et qu'il a tenu à me faire honte comme francophone, j'ai espéré que ce soit quelqu'un de chez-lui qui ait mis le feu. Car ses propos d'alors étaient inacceptables.

Mais je n'accepte pas davantage qu'on l'ait par la suite désigné comme principal suspect sur la place publique. Et même pas qu'on ait, dès les premiers jours de l'enquête (quelle enquête, d'ailleurs?), publié que le suspect avait un nom anglophone.

Je ne l'accepte pas parce que selon moi, les mé-

dias n'avaient pas l'ombre d'un élément de preuve pour l'affirmer. Si ce n'est une fuite policière que l'un d'entre eux a identifiée comme étant un «haut gradé».

Je trouve cependant que ceux qui ont commenté la conduite des médias ont jusqu'à présent mêlé les cartes en confondant tout.

On a parlé, par exemple, de sources "anonymes"; ce qui laisserait entendre que les journalistes impliqués n'aient pas su à qui ils parlaient. Je crois plutôt qu'il s'agit de sources "confidentielles", connues des journalistes concernés, mais à qui ils ont promis l'anonymat sur la place publique. C'est très différent. Ce sont là des sources dont ils peuvent

mesurer le degré de confiance qu'ils peuvent leur accorder.

Je ne suis pas contre l'emploi de telles sources. Bien au contraire. C'est souvent le seul moyen de faire sortir le chat du sac et comme plusieurs l'ont noté, dont Pierre Godin, le démissionnaire du Devoir, plusieurs grandes enquêtes journalistiques n'auraient jamais vu le jour sans ces sources.

Mais il ne suffit pas qu'il y ait une source "confidentielle" pour qu'on soit en plein journalisme d'enquête. On peut être dans la rumeur, la calomnie, la fuite calculée, la manipulation de l'opinion publique.

Je m'attends de la part du journaliste à ce qu'il ait confiance, ou raison de faire une confiance

aveugle à une source, ou qu'il ait corroboré les faits rapportés. La confiance, ça se bâtit, des faits, ça se vérifie. Et dans le doute, on s'abstient. Surtout si on porte des accusations.

Comme lecteur, je m'attends à retrouver dans le texte, ou dans le topo radio ou le topo télévision, des éléments d'information qui me démontrent bien que les faits ont fait l'objet d'un traitement journalistique. Ou qu'on m'explique, quand ce ne serait que brièvement, pourquoi on fait une telle confiance à une source.

Je suis, d'autre part, entièrement d'accord pour que les journalistes se livrent à leurs propres enquêtes parallèles. Pourvu, toujours, qu'ils aient tout mis en oeuvre pour s'assurer de la véracité des faits.

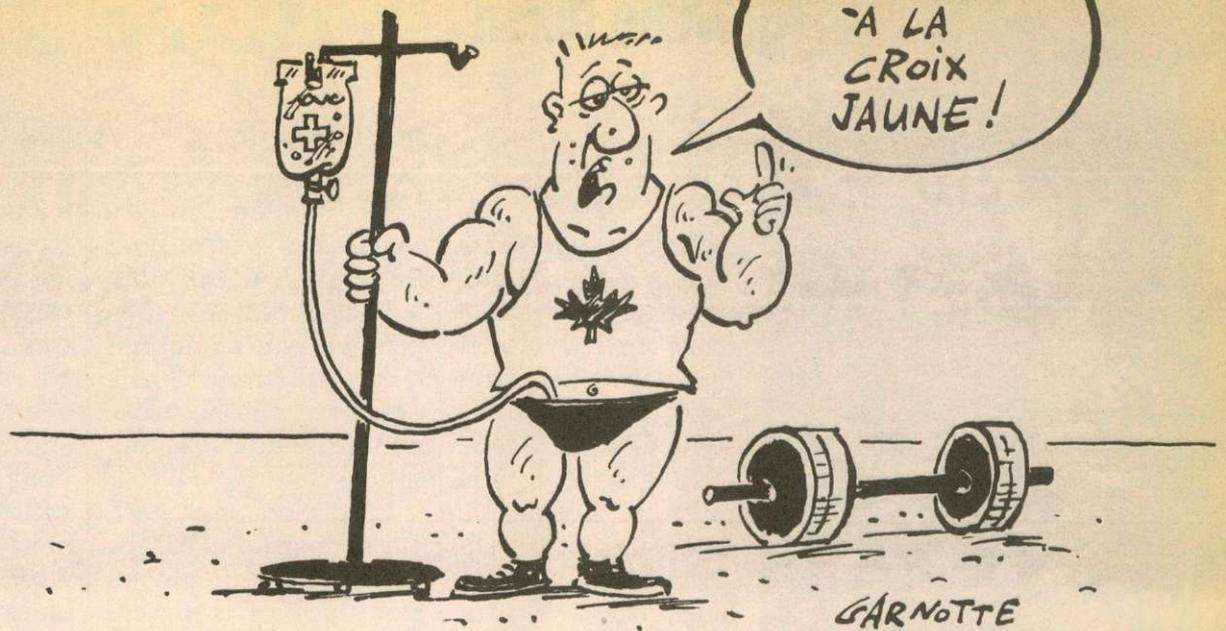
Bref, ce contre quoi je m'élève, c'est que les journalistes se fassent la courroie de transmission de sources avec lesquelles ils "dealent" de l'information. Je ne voudrais pas, en l'occurrence, que les journalistes fassent le jeu de policiers pour intoxiquer les citoyens.

Si la présente crise pouvait remettre en question les relations entre la police et la presse, elle serait salutaire. Et tant mieux, d'autre part, si elle fait sauter la marmite au Devoir et au Journal de Montréal. Et tant pis si le Conseil de presse a dû faire acte d'impuissance.

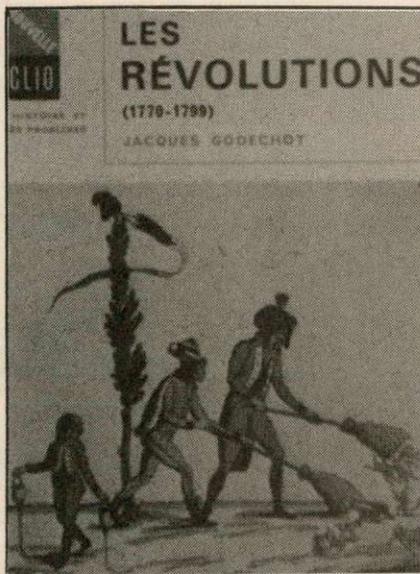
Les médias et ceux qui les surveillent ont besoin de crises du genre pour qu'enfin on s'intéresse à leurs pratiques et qu'on s'interroge sur leur rôle et la manière dont ils le remplissent.



TRANSISTIONS. VENEZ EN AIDE A CEUX
QUI EN ONT BESOIN



Le 200e anniversaire de la Révolution française



publication.

Il va y avoir beaucoup de nouveautés, mais aussi beaucoup de rééditions d'ouvrages classiques sur le sujet. Avant de sauter à l'aveuglette dans ce tas de livres, pourquoi ne pas consulter un ouvrage de référence comme *Les révolutions (1770-1799)*

de Jacques Godechot?

Publié dans la collection «Nouvelle Clio», aux éditions des Presses universitaires de France, ce livre fait un impressionnant survol de la question en 400 pages.

Dans la première partie, Jacques Godechot recense exactement 699 sources bibliographiques sur à peu près tout ce qui se rapporte à la période des révolutions qui s'étend, selon lui, de 1770 à 1850. L'auteur a

choisi de s'attarder plus particulièrement à la période 1770-1799, marquée par la Révolution américaine et la Révolution française (jusqu'au coup d'État militaire de Bonaparte).

Godechot fait partie de cette école qui considère que la Révolution française déborde les cadres de la France et participe à une révolution occidentale, ou à tout le moins atlantique, qui va déferler un peu partout pour emporter le régime féodal et favoriser l'avènement du système capitaliste.

Avec ses hauts et ses bas, cette «*Révolution fut un gigantesque effort des habitants de l'hémisphère occidentale pour hâter la libération de l'homme, pour qu'il pût jouir de plus de bonheur sur terre*», comme le dit si bien Jacques Godechot.

C'est durant cette période que l'on a commen-

cé à parler, avec plus ou moins de succès, de l'abolition de l'esclavage, de distribution des terres, d'instruction gratuite, d'aide aux plus démunis, de partage des richesses, de suffrage universel. Sujets qui sont, bien souvent, encore d'actualité dans nos sociétés néo-libérales...

Il est très intéressant de voir la distinction que fait Godechot entre historiens «conservateurs» et historiens «révolutionnaires». Parmi ces derniers, signalons Albert Soboul que l'on peut lire dans la collection «Idées» (#43 et 46) des éditions Gallimard.

Enfin, pour les gens pressés, le numéro 142 de la petite collection «Que sais-je?», écrit, toujours, par Albert Soboul, qui fait admirablement le tour de la question en 126 pages.

Luc Rufiange
(NDLR: Journaliste au Journal de Montréal.)



o u r
ceux et
celles
qui ne
le sa-
vent pas encore,
1989 marque le
200e anniversaire

de la Révolution française. Armons-nous... de patience car on n'a pas fini d'en entendre parler! À la télévision, bien sûr, mais aussi par le biais de l'écrit: journaux, revues et quelque 400 nouveaux livres dont on prévoit la



Willie Dixon

Le chanteur, le compositeur, le contrebassiste et le directeur musical Willie Dixon, né à Vicksburg, au Mississippi, en 1915, a eu une influence prépondérante non seulement sur le blues, et plus particulièrement sur ce qu'on appelle le style «*Chicago Blues*», mais également sur la musique gospel, le rock et un grand nombre de groupes de blues-rock des années '60-'70.

CULTURE

Influences

Ainsi, tout comme un grand nombre d'amateurs de musique, j'ai découvert l'oeuvre du bluesman noir Willie Dixon par l'entremise des interprétations de quelques-unes de ces pièces par les groupes de blues-rock, voire de hard-rock, des années '60-'70.

A l'époque, des groupes comme *The Yardbirds*, *Led Zeppelin*, *The Cream*, *John Mayall & The Bluesbreakers*, *Paul Butterfield Blues Band*, *The Doors*, *Johnny Winter*, *Long John Baldry*, *The Rolling Stones*, *Canned Heat*, *Cactus*, et plusieurs autres y allaient tous de leurs versions de «*You Shook Me*», «*I Can't Quit You Baby*», «*Bring It On Home*», «*Spoonful*», «*Back Door Man*», «*(I'm Your) Hoochie Coochie Man*», «*I'm ready*», «*You Can't Judge A Book By The Cover*», et combien d'autres.

Révolutionner le blues

En plus d'être repris par un si grand nombre d'artistes, Willie Dixon a aussi complètement révolutionné le «*Chicago Blues*».

Une vie

Avant de se lancer dans le blues, Dixon a tout d'abord entendu sa mère réciter des rimes. Ensuite, à l'âge de sept ans, alors qu'il faisait l'école buissonnière, il a entendu le pianiste *Little Brother Montgomery*. Puis, c'est adolescent, après avoir effectué plusieurs petits métiers différents, alors qu'il était détenu dans une ferme d'État, qui a été introduit au «*Mississippi Blues*». Puis, c'est un menuisier, *Theo Phelps*, qui lui a enseigné l'harmonie vocale. D'ailleurs, il a fait partie du quatuor de *Phelps*, nommé «*Union Jubilee Singers*».

Après cette expérience, il a continué d'écrire, a fait de la boxe professionnelle, a décroché «*The Illinois State Golden Gloves*», a été le partenaire d'entraîne-

ment («*sparring partner*») du champion *Joe Louis*.

Une suspension... heureuse

Sa suspension du monde de la boxe pour une période de six mois, pour s'être battu avec son gérant et pour avoir brisé le bureau du commissaire de la boxe, a été heureuse pour le monde de la musique.

C'est alors, vers 1937, que *Leonard «Baby Doo» Caston* s'est pointé au gymnase où *Dixon* s'entraînait, pour le convaincre de se consacrer à la musique. C'est d'ailleurs le même «*Baby Doo*» qui a construit la première contrebasse de *Dixon*.

On devine la suite. «*Baby Doo*» et *Dixon* ont formé, en '39, les «*Five Breeze*». Ils ont joué à Chicago et ailleurs. Durant la seconde guerre mondiale, en 1940 plus exactement, la police militaire a mis fin à un spectacle des «*Five*» et a embarqué *Dixon* parce que celui-ci avait refusé de faire son service militaire.

«*Je ne crois pas que j'aie à aller me battre pour ce gouvernement, à cause des conditions qui sont faites à mon peuple*». Il ajoute, lors de son procès, «*(Pour ce gouvernement), je ne suis pas un citoyen, je suis un sujet*».

Un an après ses démêlés avec la justice américaine et après avoir été à nouveau emprisonné, *Dixon* a repris «du service».

Jusqu'au démembrement de son nouveau groupe, les «*Big Three*», au début des années '50, il a surtout joué dans des clubs aux alentours de Chicago. C'est alors qu'il est entré chez *Chess*.

Homme orchestre

Jusqu'à ce que cet ar-

tiste devienne l'homme orchestre de la maison de disques *Chess*, le blues typique à la ville des vents était dominé par la guitare électrique (instrument illustrant l'urbanisation) et par l'harmonica (qui rappelait certainement le son des trains empruntés par les Noirs désireux de quitter au plus vite le sud et leur état de demi-esclavage, pour pouvoir aller travailler dans les usines du nord du pays).

Avec *Dixon*, ce style de blues s'est grandement sophistiqué. Il a composé des pièces sur lesquelles il a utilisé, délicatement, des cuivres et le piano pour nous donner un blues un peu plus jazzé et moderne.

Un coffret

La compagnie *Chess* a eu l'excellente initiative de sortir un coffret comprenant trente-six chansons de *Willie Dixon*, dont celles mentionnées ci-haut. Ces pièces sont rendues par *Dixon* lui-même et par plusieurs autres artistes, tous accompagnés par *Dixon* et pour lesquels il a composé plusieurs pièces à l'époque.

En plus de *Dixon*, on retrouve donc plusieurs autres grands noms du blues: *Muddy Waters*, *Howlin' Wolf*, *Bo Diddley*, *Koko Taylor*, *Lowell Fulson*, *Sonny Boy Williamson*, et *Little Walter*.

Un disque de collection pour découvrir, enfin, ce personnage influent et encore très actif. Récemment, il a composé, par exemple, des musiques pour les films «*The Color of Money*» et «*La Bamba*».

Michel Crête

Willie Dixon

Des Lettres persanes aux Dames de coeur

S'il s'était trouvé ces jours derniers, par le plus grand hasard, quelqu'habitant d'une planète inconnue arrivant ici, ou un individu en provenance d'une contrée non encore touchée par ce qu'on appelle la civilisation, quelle n'aurait pas été sa difficulté d'expliquer à ses congénères ce qui s'y passe vraiment.

L'actualité fournit en effet son lot d'incongruités qui ne trouvent d'explication que dans la profonde torpeur où l'on se retrouve, bombardés pourtant par un flot d'informations plus saugrenues les unes que les autres.

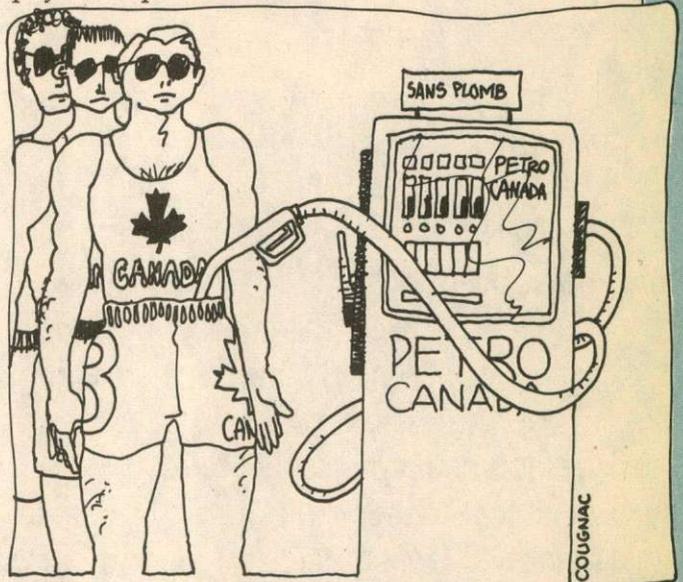
Pareil visiteur peu habitué aux moeurs du lieu s'était exprimé au 18e siècle, sous la plume de l'écrivain français Montesquieu. Dans **Les lettres persanes**, Usbek raconte ceci: «*Il y a une espèce de livres que nous ne connaissons point en Perse, et qui me paraissent ici fort à la mode: ce sont les journaux. La paresse se sent flattée en les lisant: on est ravi de pouvoir parcourir trente volumes en un quart d'heure*».

Pendant qu'on connaît au Québec un taux de chômage de 9,1 % et que plus de 600,000 personnes dépendent de prestations d'aide sociale, voici de quoi on nous entretenait, début février.

- L'ex-député conservateur Michel Gravel est condamné pour corruption et fraudes commises aux dépens d'hommes d'affaires, prêts à payer pour acheter des ministres, et qui n'en ont pas eu pour leur argent. Bien fait. Sinclair Stevens, lui, jouait dans les grandes ligues. L'enquête dont il a fait l'objet a coûté plus de quatre millions \$ aux contribuables; sa défense, assumée par l'Etat, près d'un million \$; son avocat vient d'être nommé à la Cour suprême. Stevens jouit d'une paisible retraite. La différence? Avec Stevens, les hommes d'affaires en avaient eu pour leur argent...
- La Consol est vendue à un Américain de Chicago et Robert Bourassa se réjouit de la transaction. Qu'est-ce qui l'aurait rendu malheureux?
- C'est un financier britannique qui est venu planter Conrad Black, propriétaire du Soleil de Québec, du Quotidien de Chicoutimi et du Droit d'Ottawa, qui avait insulté les franco-

phones. S'ils ne protègent pas leur langue, estime Robert Maxwell, les francophones deviendront «*presque l'équivalent des nègres blancs*». Déjà propriétaire de Donohue, Maxwell a aussi les yeux sur Domtar et Tembec...

- Le commissaire aux incendies John McDougall avait oublié qu'il était membre d'Alliance Québec. Peut-être que, comme pour Sinclair Stevens, c'était sa femme qui s'occupait de ces choses-là...
- Joe Clark accuse l'Afrique du sud de déstabiliser le continent africain. Courageux? Le même jour, le Zimbabwe, pays hôte de la conférence présidée par le même Joe Clark, accuse le Canada de vendre des armes à l'Afrique du sud, par pays interposé. Tiens!



- Et pour finir, on apprend qu'un entraîneur olympique a fourni de sa propre urine, qu'on a injectée par cathéter à un haltérophile qui menaçait de se suicider par crainte d'un test anti-stéroïdes. Ouf!

Dans une autre lettre, Usbek écrivait à son ami Rhédi: «*Pour qu'un prince soit puissant, il faut qu'il travaille à procurer à ses sujets toutes sortes de superfluités avec autant d'attention que les nécessités de la vie*».

C'est ce qui fait la fortune de Jean-Paul Belleau, de Pierre Lambert et du Forum de Montréal.

Michel Rioux

C'EST
PAS
PARCE
QU'ON
TRAVAILLE
QUE
C'EST
DRÔLE!

publié par
NOUVELLES CSN



ATTENTION!, responsables de journaux
syndicaux locaux de la CSN!

Pour la première fois au Québec, un livre
de caricatures destinées non seulement à être
lues et appréciées, mais surtout, à être utilisées
dans vos journaux syndicaux locaux!

Un livre de caricatures drôles, drôles! sur un tas
de «scènes de la vie quotidienne» à votre travail
qui elles, sont souvent beaucoup moins drôles...

Vingt-cinq caricatures de Garnotte, qui
collabore entre autres à NOUVELLES CSN, impri-
mées sur papier opaque et détachables, expres-
sément pour que vous les reproduisiez dans vos
journaux syndicaux.

Commandez-le dès maintenant, le tirage
est limité!



NOM _____

NOM DU SYNDICAT _____

ADRESSE _____

VILLE _____ Code postal _____

Tél.: (_____) _____

Je désire _____exemplaire(s) de «**C'est pas parce
qu'on travaille que c'est drôle**» au coût de \$4.50
par exemplaire (incluant les frais postaux).

Ci-joint un chèque au montant de \$ _____

Signature _____

Faire parvenir au Service de distribution CSN,
1601 de Lorimier, Montréal, Qc, H2K 4M5.